

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1440

19 mai 2016

SOMMAIRE

actsens s.à.r.l.	69092	Meridian Residential Lease S.à r.l.	69085
AMGM S.à r.l.	69085	O5 Retail S.à r.l.	69093
AMP Capital Investors (Infrastructure No.9) S.à r.l.	69084	Oasis II S.à r.l.	69086
AMT Servilux S.A.	69085	O-Two S.A.	69086
BM Holdings (Luxembourg) S.A.	69092	Pfaunder International S.à r.l.	69088
e2co S.A.	69092	PHR Investments Sàrl	69083
Elektra Finanzierung A.G.	69092	Pictet International Capital Management ...	69083
Indianapolis S.A.	69083	Project Venice S.à r.l.	69104
LGT (Lux) II	69074	Radman Holding S.A.	69084
Lighthouse Bondco S.A.	69082	rav Claudio Coello S.à r.l.	69093
Lion Property	69074	RDH Investments International S.A.	69084
LJ Luxembourg S.A.	69081	Revada	69084
London Charterhouse RE (Luxembourg) Sàrl	69082	Rue de la Paix 15 S.à r.l.	69083
Lux Wind Holdings S.à r.l.	69082	Togala Lux S.à r.l.	69120
Mateco Location de Nacelles S.A.	69086	Velazquez Investment S.à r.l.	69093
MCDL Invest Holding S.à r.l.	69094	Vicma S.à r.l.	69094
Mella S.A.	69074	Wapriv	69094

LGT (Lux) II, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 175.959.

L'assemblée générale ordinaire du 25 février 2016 a décidé de renouveler les mandats de Monsieur André Schmit, Madame Brigitte Arnold et Monsieur Roger Gauch en tant que membres du conseil d'administration de LGT (Lux) I jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2017.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative a été réélu comme réviseur d'entreprises et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2016072306/14.

(160036295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2016.

Lion Property, Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 148.255.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 26 janvier 2016

Le conseil d'administration a décidé d'accepter avec effet au 15 janvier 2016 la démission de Monsieur Christophe JASICA de ses fonctions d'administrateur B.

Le conseil d'administration a également décidé d'élire avec effet au 15 janvier 2016, Monsieur Alfonso CACI, né le 5 juin 1987 à La Louvière (Belgique) et résidant professionnellement au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald, aux fonctions d'administrateur B.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2017.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2016072309/16.

(160036024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2016.

Mella S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 204.221.

STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-third day of February.

Before Maître Blanche MOUTRIER, residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr Luis Alfonso DE BORBÓN MARTINEZ-BORDIÚ, born in Madrid (Spain), on April 25th, 1974, with residence in 64, Calle Hermosilla, Piso 5 C, ES-28001 Madrid,

duly represented by Mr Anthony THILLMANY, private employee, residing professionally at Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy delivered to him.

The proxy signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed in order to be submitted with it to the registration formalities.

Such appearing person in the capacity in which he acts, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a company which he forms hereby:

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a "Société Anonyme" under the name of "MELLA S.A. " (hereinafter as referred to as the "Company").

Art. 2. The registered office of the Company is established in Luxembourg City.

It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of directors of the Company. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of these articles of association.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under such circumstances.

The sole Director or, in case of plurality of Directors, the Board of Directors may establish branches or offices of representation in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies or foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The Company may lend or borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures, to different companies (subsidiaries or not).

The Company may acquire and manage all securities, patents and licenses and other rights attached thereto or completing them.

The Company may carry out any other securities, financial, industrial, commercial, financial, movable or immovable activities, directly or indirectly connected with its objects.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it might deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The object of the Company shall in addition be to receive payments and remunerations from the companies within the group, and to administer and manage such companies, to which it may, in particular, provide any strategic, administrative or commercial assistance.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital of the Company is set at EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euros), divided into 310 (three hundred ten) shares with a par value of EUR 100.- (one hundred Euros) each, entirely paid in.

The shares may be created, at the owner's option, by certificates representing single shares or certificates representing two or more shares.

The shares may be in registered or bearer form at the shareholder's option.

The bearer shares shall be deposited with a depositary appointed by the Board of Directors or the Management Board and according to the requirements of Article 42, (2) of the Law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended. The depositary shall hold a bearer shares register in Luxembourg in which the bearer shares are registered in the name of the shareholder as being the owner of such shares.

The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders or in the bearer shares register as the full owner of such shares.

Upon request of the shareholders, certificates stating inscription of the registered shares shall be delivered to the shareholders by the Company or by the depositary in case of bearer shares.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

In case of a share capital increase, the newly issued shares will have the same rights as the existing shares.

Title III. - Management

Art. 6. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of three members at least, who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a single shareholder or in case it is stated at a shareholders meeting that the Company has only one single shareholder, the composition of the board of directors may be limited to one single member until the annual shareholders meeting following the statement of the existence of more than one shareholder.

The sole Director of, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to appoint category A and B Directors.

The Directors are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are reeligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director of the same category to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 7. The Board of Directors shall elect a chairman (the "Chairman") from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

The Board of Directors can only validly debate and take decisions if at least the majority of its members, under which at least one (1) A Director and one (1) B Director, in case category A and category B Directors have been appointed, are present or represented. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director of the same category as his proxy. A Director may also appoint another Director of the same category to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

Any decisions by the Board of Directors shall be taken by unanimous vote of all Directors present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating directors using this technology, shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all the Directors in person (*résolution circulaire*). Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect and validity as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Votes may also be cast by any other means, such as fax, email, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

Art. 8. The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the Company.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. In particular, the Board shall have the power to purchase securities, receivables and other assets of any type, to issue bonds and debentures, to enter into loans, to create security interests over the assets of the corporation and to enter into interest rate and currency exchange agreements. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the relevant legal requirements.

Art. 9. The Company will be bound in any circumstances by the individual signature of the sole Director or if the Board of Directors is composed of at least three members or more by the joint signature of two Directors or by the joint signature of one A Director and one B Director, in case category A and category B Directors have been appointed, or by the individual signature of the Managing Directors.

Art. 10. The Board of Directors may delegate with unanimous vote its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing Directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more Directors, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

Art. 11. Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV. - Supervision

Art. 12. The Company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders, which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. - General meeting

Art. 13. The annual meeting will be held at the registered office or at the place specified in the convening notices on the June 15th at 2 p.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. - Accounting year, allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the Company shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31st, 2016.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the Company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the Company. Of the net profits, five per cent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below 10% of the capital of the Company.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, liquidation

Art. 16. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII. - General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on Commercial Companies and the amendments thereto.

Subscription and payment

The subscriber, Mr Luis Alfonso DE BORBÓN MARTINEZ-BORDIÚ, born in Madrid (Spain), on April 25th, 1974, with residence in 64, Calle Hermosilla, Piso 5 C, ES-28001 Madrid, has subscribed all of the issued shares fully paid in cash.

Proof of the payment has been given to the undersigned notary, so that the amount of EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euros) is as of now available to the Company.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th, 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand three hundred euros (EUR 1,300.-)

Extraordinary general meeting

The above named party, representing the entire subscribed capital and considering himself as duly convoked, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, it has passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of Directors is fixed at five (5) and the number of Statutory Auditor "Commissaire aux Comptes" at one (1).

2. The following are appointed Directors:

"A" Directors:

- Mr Jean-Marc FABER, born in Luxembourg, on April 7th, 1966, residing professionally at 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg;

- Mr Christophe MOUTON, born in Saint-Mard (Belgium), on November 20th, 1971, residing professionally at 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg;

- Mr Philippe VANDERHOVEN, born in Rocourt (Belgium), on July 2nd, 1971, residing professionally at 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, who is also appointed as Chairman of the Board of Directors.

"B" Directors:

- Mr Antonio CARFAGNO, born in Montella (Italy), on March 25th, 1977, residing professionally at 8, Rue Saint-Léger, CH-1204 Genève;

- Mr Mario RAO, born in Zürich (Switzerland), on May 23rd, 1962, residing professionally at 8, Rue Saint-Léger, CH-1204 Genève;

3. Has been appointed Statutory Auditor "Commissaire aux comptes":

The company "ACCOUNTIS SARL", with registered office in L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, inscribed at RCSL under the number B 60.219.

4. The directors' and Statutory Auditor "Commissaire aux comptes"'s terms of office will expire after the annual meeting of shareholders to be held in the year 2021.

5. The registered office of the Company is established at L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, at the notary's office, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to mandatory of the appearing party, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le vingt-trois février

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A COMPARU:

Monsieur Luis Alfonso DE BORBÓN MARTINEZ-BORDIÚ, né le 25 avril 1974 à Madrid (Espagne), demeurant à 64, Calle Hermosilla, Piso 5 C, ES-28001 Madrid,

ici représenté par Monsieur Anthony THILLMANY, employé privé, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de "MELLA S.A." (ensuite, indiquée la "Société").

Art. 2. Le siège de la Société est établi à Luxembourg Ville.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du Conseil d'Administration à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la Société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

L'Administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration peut constituer des succursales ou des bureaux de représentation tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations, à différentes sociétés (filiales ou non).

La Société peut acquérir et mettre en valeur tous brevets, licences et marques et autres droits se rattachant à ces brevets, licences et marques ou pouvant les compléter.

La Société peut réaliser toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, liées directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société a encore pour objet de percevoir des indemnités et des rémunérations des sociétés du groupe ainsi que l'administration et la gérance de telles sociétés du groupe, à qui elle pourra notamment fournir toute prestation d'assistance stratégique, administrative ou commerciale.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à EUR 31.000,-(trente-et-un mille Euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100.- (cent Euros) chacune.

Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire dans les limites prévues par la loi.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions au porteur sont à déposer auprès d'un dépositaire nommé par le Conseil d'Administration ou le directoire, selon le cas, répondant aux conditions de l'Article 42, (2), de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée. Le dépositaire maintient un registre des actions au porteur au Luxembourg dans lequel les actions au porteur sont inscrites au nom de l'actionnaire propriétaire des actions.

La Société reconnaît les personnes au nom desquelles les actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme les pleins propriétaires de ces actions.

A la demande des actionnaires, des certificats d'inscription nominatifs seront délivrés aux actionnaires par la Société ou par le dépositaire en cas d'actions au porteur.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Titre III. - Administration

Art. 6. La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

L'actionnaire unique, ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires peut décider de nommer des administrateurs de catégorie A et des administrateurs de catégorie B.

Les Administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un Administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les Administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement par un nouvel Administrateur de même catégorie, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le "Président"). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation. Le Conseil d'Administration ne pourra valablement délibérer que si au moins la majorité des Administrateurs, dont au moins un (1) Administrateur A et un (1) Administrateur B, dans le cas où des Administrateurs de catégorie A et B ont été nommés, sont présents ou représentés. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur de la même catégorie, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur de la même catégorie pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

Toute décision du Conseil d'Administration doit être adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

Les votes pourront également s'exprimer par tous autres moyens généralement quelconques tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du Conseil d'Administration. En particulier le Conseil d'Administration aura le pouvoir d'acquiescer des valeurs mobilières, des créances et d'autres avoirs de toute nature, d'émettre des obligations, de contracter des prêts, de constituer des sûretés sur les avoirs de la Société et de conclure des contrats d'échanges sur devises et taux d'intérêt. Le Conseil d'Administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Art. 9. La Société sera engagée soit par la signature individuelle de l'Administrateur unique, soit si le Conseil d'Administration est composé de trois membres ou plus par la signature collective de deux Administrateurs dont un Administrateur de catégorie A et un Administrateur de catégorie B, dans le cas où des Administrateurs de catégories A et B ont été nommés, soit par la signature individuelle de l'Administrateur-délégué.

Art. 10. Le Conseil d'Administration peut déléguer à l'unanimité des voix la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs Administrateurs, qui seront appelés Administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la Société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du Conseil d'Administration ou actionnaires de la Société.

Art. 11. Tous les litiges dans lesquels la Société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la Société par le Conseil d'Administration, représenté par son président ou par l'Administrateur délégué à cet effet.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se tiendra au siège social, ou, à l'endroit spécifié dans la convocation, le 15 juin à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI. - Année sociale, répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution de la Société et finit le 31 décembre 2016.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la Société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la Société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent du capital social.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la Société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales et ses modifications ultérieures.

Souscription et libération

Le comparant, Monsieur Luis Alfonso DE BORBÓN MARTINEZ-BORDIÚ, né le 25 avril 1974 à Madrid (Espagne), demeurant à 64, Calle Hermosilla, Piso 5 C, ES-28001 Madrid, a souscrit toutes les actions émises, libérées en espèces.

Preuve du paiement a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente-et-un mille Euros) se trouve à l'entière disposition de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqué, s'est ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, il a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des Administrateurs est fixé à cinq (5) et celui des commissaires à un (1).
2. Ont été appelés aux fonctions d'Administrateurs:

Administrateurs «A»:

- Monsieur Jean-Marc FABER, né le 7 avril 1966 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg;

- Monsieur Christophe MOUTON, né le 20 novembre 1971 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg;

- Monsieur Philippe VANDERHOVEN, né le 2 juillet 1971 à Rocourt (Belgique), demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, lequel est aussi nommé Président du Conseil d'Administration;

Administrateurs «B»:

- Monsieur Antonio CARFAGNO, né le 25 mars 1977 à Montella (Italie), demeurant professionnellement au 8, rue Saint-Léger, CH-1204 Genève;

- Monsieur Mario RAO, né le 23 mai 1962 à Zürich (Suisse), demeurant professionnellement au 8, rue Saint-Léger, CH-1204 Genève.

3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée "ACCOUNTIS SARL", avec siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, inscrite au RCSL sous le numéro B 60.219.

4. Le mandat des Administrateurs et du commissaire aux comptes expirera après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2021.

5. Le siège social de la Société est fixé à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de Société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande du même comparant il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Anthony Thillmany, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 février 2016. Relation: EAC/2016/4679. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 26 février 2016.

Référence de publication: 2016072955/388.

(160036842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

LJ Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8076 Bertrange, 6A, An Ditert.

R.C.S. Luxembourg B 179.726.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement à Luxembourg le 03 janvier 2016 que les mandats des personnes suivantes ont été révoqués: de la société Andreas Management Services S.à r.l. et de Mr ROTTEVEEL Joseph en tant qu'administrateurs avec effet immédiat.

En lieu et place, les personnes suivantes ont été élues jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2021:

Administrateurs:

- Mr Alexander de MEYER, demeurant professionnellement à W1S 2FT, 9, Clifford Street, Londres (U.K) avec effet immédiat;

- Mr Thanh NGUYEN, demeurant professionnellement à 6A an Ditert, L-8076 Bertrange avec effet immédiat

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 19 février 2016.

Référence de publication: 2016072310/18.

(160035758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2016.

Lighthouse Bondco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 177.880.

Extrait de la résolution de l'associé unique

En date du 23 février 2016, l'associé unique a décidé de:

- Renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 2, rue Gerhard Mercator, L-1014 Luxembourg, en tant que Réviseur d'entreprises agréé et ce avec effet immédiat.

Le mandat de PricewaterhouseCoopers prendra fin lors de la résolution de l'associé unique qui sera tenue en 2016 approuvant les comptes annuels au 30 Septembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2016.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2016072278/17.

(160036055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2016.

London Charterhouse RE (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 152.912.

Le siège social de l'actionnaire unique a été transféré du L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte au L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 26 février 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Pour London Charterhouse RE (Luxembourg) S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2016072279/14.

(160036235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2016.

Lux Wind Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: GBP 16.488,00.

Siège social: L-1282 Luxembourg, 1, rue Hildegard von Bingen.

R.C.S. Luxembourg B 126.903.

EXTRAIT

En raison de l'expansion urbaine, les autorités Luxembourgeoises ont décidé de rebaptiser la rue où est situé le siège social de la Société de 7 a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg vers 1, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2016072285/13.

(160036084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2016.

Indianapolis S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 144.834.

La société TRUSTSER S.A., ayant son siège social au 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B145.916, en sa qualité d'agent domiciliataire de la société INDIANAPOLIS S.A., ayant son siège social au 3, rue des Bains L-1212 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B144.834, déclare par la présente la dénonciation du siège social de la société INDIANAPOLIS S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2016.

Référence de publication: 2016072251/13.

(160035813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2016.

PHR Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 18.181.600,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 115.557.

Rectificatif du dépôt du 30 juillet 2014 déposé sous numéro L140135415

Suite à la notification rectificative du dépôt du 30 juillet 2014 déposé sous numéro L140135415, la date de nomination en tant que gérant de Monsieur Frank Veenstra est le 14 juillet 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PHR Investments S.à r.l.

Martinus Cornelis Johannes Weijermans

Manager

Référence de publication: 2016072393/15.

(160036183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2016.

Pictet International Capital Management, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 43.579.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 16 février 2016 et a adopté la résolution suivante:

Nomination de l'administrateur supplémentaire suivant avec effet au 16 février 2016 jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2016:

M. Mike Kara, 15A, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg

Référence de publication: 2016072394/13.

(160035937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2016.

Rue de la Paix 15 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 14.400,00.**

Siège social: L-2242 Luxembourg, 1, rue Isaac Newton.

R.C.S. Luxembourg B 200.742.

—
EXTRAIT

Suite aux résolutions prises par l'associé unique en date du 24 février 2016, il résulte que Madame Martina Theisen, née le 5 novembre 1963 à Tarforst (actuellement Trier, Allemagne) et résidant professionnellement au 14, rue Gabriel Lippman, L-5365 Munsbach a été nommée en tant que gérant de classe A de la société avec effet au 23 février 2016 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Rue de la Paix 15 S.à r.l.

Référence de publication: 2016072417/15.

(160036163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2016.

Radman Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 101.298.

Par la présente, nous vous informons que nous avons dénoncé, en date du 24 février 2016, le contrat de domiciliation conclu avec la société sous rubrique, 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, 24th February 2016.

Pour Vistra (Luxembourg) S.à r.l.

Société domiciliataire

Wim Ritz / Gerry Mullen

Référence de publication: 2016072418/12.

(160035801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2016.

RDH Investments International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peterelchen.

R.C.S. Luxembourg B 169.618.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 8 février 2016

Le conseil d'administration a décidé d'accepter avec effet au 15 janvier 2016 la démission de Monsieur Christophe JASICA de ses fonctions d'administrateur B.

Le conseil d'administration a également décidé d'élire avec effet au 15 janvier 2016, Monsieur Alfonso CACI, né le 5 juin 1987 à La Louvière (Belgique) et résidant professionnellement au 4, rue Peterelchen, L-2370 Howald, aux fonctions d'administrateur B.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2017.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2016072424/16.

(160036019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2016.

Revada, Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peterelchen.

R.C.S. Luxembourg B 151.365.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 8 février 2016

Le conseil d'administration a décidé d'accepter avec effet au 15 janvier 2016 la démission de Monsieur Christophe JASICA de ses fonctions d'administrateur.

Le conseil d'administration a également décidé d'élire avec effet au 15 janvier 2016, Monsieur Alfonso CACI, né le 5 juin 1987 à La Louvière (Belgique) et résidant professionnellement au 4, rue Peterelchen, L-2370 Howald, aux fonctions d'administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2020.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2016072431/16.

(160036018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2016.

AMP Capital Investors (Infrastructure No.9) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 202.053.

Les statuts coordonnés au 16 février 2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2016072631/11.

(160037173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

AMGM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 39.215,60.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 167.960.

—
*Extrait des résolutions adoptées en date du 19 février 2016 lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société
AMGM S.A R.L.*

- Mme Melina HOWARD a démissionné de ses fonctions de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 26 janvier 2016.

- M. Roman BUNTIN, né à Moscou (Russie), le 2 juillet 1979, résidant au 18 rue Loukinskaya, apt. 201, 119634 Moscou, Russie, a été nommé gérant de catégorie B de la Société avec effet au 26 janvier 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AMGM S.à r.l.
Un mandataire

Référence de publication: 2016072629/17.

(160036740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

AMT Servilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4831 Rodange, 331, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 66.440.

—
EXTRAIT

Par décision en date du 26 février 2016, le Conseil d'Administration de la société AMT SERVILUX S.A. a décidé de transférer le siège social de la société de L-4833 Rodange, 9 Route de Luxembourg à L-4831 Rodange, 331 route de Longwy à compter du 1^{er} mars 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald.

Signature.

Référence de publication: 2016072632/13.

(160036427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

Meridian Residential Lease S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 175.127.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 22 février 2016

Il résulte des décisions prises par le conseil de gérance en date du 22 février 2016 que:

le siège social de la Société a été transféré du 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg au 1, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg et ce avec effet au 29 février 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 février 2016.

Langham Hall Luxembourg Sarl

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2016072937/17.

(160037007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

Mateco Location de Nacelles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1113 Luxembourg, 12A, rue John L. Mac Adam.

R.C.S. Luxembourg B 56.496.

Il résulte de la lettre datée du 3 décembre 2014, adressée à la Société par M. Hans-Hasso KERSTEN, résidant au 5, Medicusstrasse, D-68165 Mannheim, Allemagne, que ce dernier a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la Société à compter du 31 décembre 2014.

Enfin, suite à des changements d'adresse:

- M. Laurent PLANCHE, administrateur, réside désormais à Kimmlingen 6, 54306 Kordel, Allemagne.

- M. Armin RAPPEN, administrateur, réside désormais à Schwarenbergstr. 98, 70188 Stuttgart, Allemagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 29 février 2016.

Référence de publication: 2016072950/16.

(160036633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

O-Two S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 77.929.

Les actionnaires de O-TWO SA, qui se sont réunis en assemblée générale annuelle le 25 février 2016 à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ont pris la résolution suivante:

Première résolution

L'Assemblée a nommé Monsieur Niels Aakrann, demeurant à 18 rue Gritt, L-6185 Gonderange, Monsieur Nicolas Vainker Bouvier de Lamotte, demeurant à 17 bd Royal, L-2449 Luxembourg, et Monsieur Daan Martin, demeurant à Kievitstraat 17, B-2920 Kalmthout, comme administrateurs pour une période de 6 ans jusqu'à la fin de l'assemblée générale des actionnaires tiendra en 2022.

O-TWO SA

Référence de publication: 2016072983/15.

(160036670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

Oasis II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 199.050.

In the year two thousand sixteen, on the nineteenth of January.

Before the undersigned, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

OBLIG-IMMO LUX HOLDCO S.à r.l. (formerly GER HoldCo Immobilier, S.à r.l.), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered address at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 182.651,

here represented by Mr Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Oasis II S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered address at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 199.050 (the "Sole Shareholder"), and incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Jacques Kessler, notary public residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, dated 28 July 2015, whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2592, page 124393 on 23 September 2015 (the "Company"). The Articles of the Company have not been amended since its incorporation.

The appearing party representing the whole share capital requires the notary to act the following resolutions taken in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended, pursuant to which a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general

meeting of shareholders of the company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing:

First resolution

The Sole Shareholder decides to increase the share capital of the Company by an amount of one million and twenty-five thousand Euro (EUR 1,025,000.-), so as to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to one million thirty-seven thousand five hundred Euro (EUR 1,037,500.-), by creating and issuing one million and twenty-five thousand (1,025,000) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "New Shares"), each of such New Shares having such rights and obligations as set forth in the Articles and being issued with a share premium of a total amount of nine million two hundred and twenty-five thousand Euro (EUR 9,225,000.-).

Subscription and payment

The New Shares are subscribed and fully paid up by OBLIG-IMMO LUX HOLDCO S.à r.l., prenamed, being the sole existing shareholder of the Company.

Such New Shares are paid up by a contribution in kind consisting of an unquestioned and freely transferrable claim of a total amount of ten million two hundred and fifty thousand Euro (EUR 10,250,000.-) (the "Contribution"), which is allocated as follows: one million and twenty-five thousand Euro (EUR 1,025,000.-) are allocated to the share capital of the Company and nine million two hundred and twenty-five thousand Euro (EUR 9,225,000.-) are allocated to the share premium account of the Company.

The proof of the existence and of the value of the Contribution has been produced to the undersigned notary and thus, the amount is now at the free disposition of the Company.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder decides to amend article 5.1 of the Articles of the Company in order to reflect the above decision, which shall henceforth read as follows:

"**5.1**. The share capital of the Company is set at one million thirty-seven thousand five hundred Euro (EUR 1,037,500.-), divided into one million thirty-seven thousand five hundred (1,037,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

Costs and expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to four thousand eight hundred Euro (EUR 4,800.-).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed is drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français de ce qui précède:

L'an deux mille seize, le dix-neuf février.

Par-devant le soussigné Maître Jean SECKLER, notaire résidant à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

OBLIG-IMMO LUX HOLDCO S.à r.l., (anciennement GER HoldCo Immobilier, S.à r.l.), une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182.651,

ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Ladite procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera attachée au présent acte pour être soumise avec lui aux autorités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de "Oasis II S.à r.l.", une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 199.050 (l' "Associé Unique"), et constituée par un acte notarié de Maître Jacques Kessler, notaire résidant à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 28 juillet 2015, dont les statuts (les "Statuts") publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2592, page 124393 en date du 23 septembre 2015 (la "Société"). Les Statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la constitution.

La partie comparante, représentant l'ensemble du capital social requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes prises conformément aux dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, selon lesquelles l'associé unique d'une société à responsabilité limitée exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la société et les décisions de l'associé unique seront documentées dans un procès verbal ou rédigées par écrit:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un million vingt-cinq mille Euros (EUR 1.025.000,-), afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à un million trente-sept mille cinq cent Euros (EUR 1.037.500,-), par la création et l'émission d'un million vingt-cinq mille (1.025.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales"), chacune de ces Nouvelles Parts Sociales ayant les droits et obligations tels que décrits dans les Statuts, et étant émises avec une prime d'émission totale de neuf millions deux cent vingt-cinq mille Euros (EUR 9.225.000,-).

Souscription et libération

Les Nouvelles Parts Sociales sont souscrites et entièrement libérées par OBLIG-IMMO LUX HOLDCO S.à r.l., nommée ci-avant, le seul associé existant de la Société.

De telles Nouvelles Parts Sociales ont été payées par un apport en nature consistant en une créance incontestable et librement transférable d'un montant total de dix millions deux cent cinquante mille Euros (EUR 10.250.000,-) (la "Contribution"), qui est alloué comme suit: un million vingt-cinq mille Euros (EUR 1.025.000,-) sont alloués au capital social de la Société et neuf millions deux cent vingt-cinq mille Euros (EUR 9.225.000,-) sont alloués au compte de prime d'émission de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur de cette Contribution a été présentée au notaire soussigné; ainsi le montant est maintenant à la libre disposition de la Société.

Seconde résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société afin de refléter la décision précédente, qui se lira désormais comme suit:

" **5.1.** Le capital social est fixé à un million trente-sept mille cinq cent Euros (EUR 1.037.500,-) représenté par un million trente-sept mille cinq cent (1.037.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'une Euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment pertinent des Parts Sociales et "Associé" doit être interprété conformément."

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élèvent à environ quatre mille huit cents Euros (EUR 4.800,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Junglinster, à la date figurant en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante connu du notaire par son nom, prénom, statut civil et résidence, le mandataire de la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 24 février 2016. Relation GAC/2016/1407. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2016072984/124.

(160037246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

Pfandler International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 69.452.550,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 191.423.

In the year two thousand and sixteen, on the sixteenth day of February,
before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Pfaunder Midco S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of sixty-nine million six hundred fifty-two thousand five hundred fifty United States Dollars (USD 69,652,550.-), with registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 191416 (the “Shareholder”);

hereby represented by Me Manfred Müller, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 9 February 2016.

The above mentioned proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Pfaunder International S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with a share capital of sixty-seven million seven hundred thousand United States Dollars (USD 67,700,000.-) having its registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary on 17 October 2014, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3514 of 22 November 2014, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 191423 (the “Company”). The articles of incorporation of the Company have last been amended following a notarial deed dated 25 August 2015, published on 14 November 2015 in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3110.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the issued capital of the Company by an amount of one million seven hundred fifty-two thousand five hundred fifty United States Dollars (USD 1,752,550.-) so as to raise it from its present amount of sixty-seven million seven hundred thousand United States Dollars (USD 67,700,000.-) to an amount of sixty-nine million four hundred fifty-two thousand five hundred fifty United States Dollars (USD 69,452,550.-).

2 To issue one million seven hundred fifty-two thousand five hundred fifty (1,752,550) shares, with a nominal value of United States Dollar (USD 1.-) per share.

3 To accept subscription for these new shares by the Shareholder, and to accept payment in full of each such new share by a contribution in kind.

4 To amend paragraph 1 of article 5 of the articles of association of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the issued capital of the Company by an amount of one million seven hundred fifty-two thousand five hundred fifty United States Dollars (USD 1,752,550.-) so as to raise it from its present amount of sixty-seven million seven hundred thousand United States Dollars (USD 67,700,000.-) to an amount of sixty-nine million four hundred fifty-two thousand five hundred fifty United States Dollars (USD 69,452,550.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue one million seven hundred fifty-two thousand five hundred fifty (1,752,550) shares, with a nominal value of United States Dollar (USD 1.-) per share.

Subscription - Payment

Thereupon appeared the Shareholder represented by the above mentioned proxy.

The Shareholder declared to subscribe for one million seven hundred fifty-two thousand five hundred fifty (1,752,550) shares, each with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-), for a total amount of one million seven hundred fifty-two thousand five hundred fifty United States Dollars (USD 1,752,550.-), and to fully pay for these shares by a contribution in kind consisting of a receivable held against the Company in a total amount of one million seven hundred fifty-two thousand five hundred fifty United States Dollar (USD 1,752,550.-).

The amount of one million seven hundred fifty-two thousand five hundred fifty United States Dollars (USD 1,752,550.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

The Shareholder declared that the Contribution in Kind is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution in Kind to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution in Kind to the Company.

The Shareholder further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contribution in Kind is described and valued (the “Report”).

Third Resolution

The Shareholder resolved to accept the above subscription and payment, and to allot the new shares to the Shareholder as stated above, and resolved to acknowledge the effectiveness of the share capital increase.

Fourth Resolution

In view of the above, the Shareholder resolved to amend paragraph 1 of article 5 of the articles of association of the Company so as to reflect the foregoing resolutions.

As a result, the first paragraph of article 5 shall from now on read as follows:

“ **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at sixty-nine million four hundred fifty-two thousand five hundred fifty United States Dollars (USD 69,452,550.-) divided into sixty-nine million four hundred fifty-two thousand five hundred fifty (69,452,550) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, all of which are fully paid up.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand six hundred euro (EUR 2,600,-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the German text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Folgt die Deutsche Übersetzung des Vorstehenden Textes

Im Jahre zweitausendsechzehn, am sechzehnten Tag des Monats Februar,
vor dem unterzeichnenden Notar, Maître Marc Loesch, mit Amtssitz in Bad-Mondorf, (Großherzogtum Luxemburg),
ist erschienen:

Pfaudler Midco S.à r.l., eine société à responsabilité limitée luxemburgischen Rechts mit einem Grundkapital in Höhe von neunundsechzig Millionen sechshundertzweiundfünfzigtausendfünfhundertfünfzig US-Dollar (USD 69.652.550,-), mit Sitz in 59 Rue de Rollingergrund, L-2440 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, und eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 191416;

hier vertreten durch Maître Manfred Müller, Anwalt, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg,

kraft einer am 9. Februar 2016 privatschriftlich erteilten Vollmacht;

hiernach der „Gesellschafter“ genannt.

Die oben genannte Vollmacht bleibt der vorliegenden notariellen Urkunde zum Zwecke der Registrierung beigelegt.

Der Gesellschafter hat den unterzeichnenden Notar gebeten anzugeben, dass er der alleinige Gesellschafter von Pfaudler International S.à r.l. ist, einer nach dem luxemburgischen Recht gegründeten Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), mit einem Gesellschaftskapital von siebenundsechzig Millionen sieben tausend US-Dollar (USD 67.700.000.-) und Sitz in 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, gegründet gemäß einer Urkunde des unterzeichnenden Notars vom 17. Oktober 2014, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 6541 vom 22. November 2014, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B-191423 (die „Gesellschaft“). Die Satzung der Gesellschaft wurde gemäß einer notariellen Urkunde vom 25. August 2015 abgeändert und am 11. November 2015 im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 3110 veröffentlicht.

Der Gesellschafter, vertreten wie oben dargestellt, erklärte über die Beschlüsse ausführlich informiert zu sein, welche auf Basis der folgenden Tagesordnung zu fassen sind:

Tagesordnung

1. Erhöhung des Gesellschaftskapitals um einen Betrag von einer Million siebenhundertzweiundfünfzigtausendfünfhundertfünfzig US-Dollar (USD 1.752.550.-), um das bestehende Kapital von siebenundsechzig Millionen siebenhunderttausend US-Dollar (USD 67.700.000.-) auf neunundsechzig Millionen vierhundertzweiundfünfzigtausendfünfhundertfünfzig US-Dollar (USD 69.452.550,-) zu erhöhen.

2. Ausgabe von einer Million siebenhundertzweiundfünfzigtausendfünfhundertfünfzig (1.752.550) Stammanteilen, mit einem Nennwert von je einem US-Dollar (USD 1,-) pro Anteil.

3. Anerkennung der Zeichnung dieser neuen Anteile durch den Gesellschafter, und Annahme der vollständigen Zahlung dieser neuen Anteile durch Sacheinlage.

4. Neufassung des ersten Abschnitts von Artikel 5 der Satzung, um die oben genannten Beschlüsse abzubilden.

5. Verschiedenes.

und forderte daraufhin den unterzeichnenden Notar auf Folgendes festzuhalten:

Erster Beschluss

Der Gesellschafter beschloss, das Gesellschaftskapital um einen Betrag von einer Million siebenhundertzweiundfünfzigtausendfünfhundertfünfzig USDollar (USD 1,752,550.-) zu erhöhen, um das bestehende Kapital von siebenundsechzig Millionen siebenhunderttausend US-Dollar (USD 67.700.000.-) auf neunundsechzig Millionen vierhundertzweiundfünfzigtausendfünfhundertfünfzig US-Dollar (USD 69,452,550.-) zu erhöhen..

Zweiter Beschluss

Der Gesellschafter beschloss, eine Million siebenhundertzweiundfünfzigtausendfünfhundertfünfzig (1,752,550) Stammanteile, mit einem Nennwert von je einem US-Dollar (USD 1,-) pro Anteil, auszugeben.

Zeichnung - Einzahlung

Daraufhin erschien der Gesellschafter gemäß der oben genannten Vertretungsmachten.

Der Gesellschafter erklärte die Zeichnung von einer Million siebenhundertzweiundfünfzigtausendfünfhundertfünfzig (1,752,550) Stammanteilen, mit einem Nennwert von je einem US-Dollar (USD 1,-) pro Anteil und einem Gesamtwert von einer Million siebenhundertzweiundfünfzigtausendfünfhundertfünfzig US-Dollar (USD 1,752,550.-), und erklärte den Nennwert dieser Anteile in durch eine Sacheinlage, welche eine Forderung von einer Million siebenhundertzweiundfünfzigtausendfünfhundertfünfzig US-Dollar (USD 1,752,550.-) gegenüber der Gesellschaft darstellt, einzuzahlen.

Der Betrag von einer Million siebenhundertzweiundfünfzigtausendfünfhundertfünfzig US-Dollar (USD 1,752,550.-) stand ab diesem Zeitpunkt der Gesellschaft zur Verfügung, und der unterzeichnende Notar hat die notwendigen Dokumente dies belegend erhalten.

Beweis über den Besitz der Sacheinlage wurde dem amtierenden Notar erbracht.

Der Gesellschafter erklärte, dass die Sacheinlage pfandrechtfrei und unbelastet ist, und dass keine Hindernisse für die uneingeschränkte, freie Übertragbarkeit der Sacheinlage an die Gesellschaft bestehen und dass gültige Anweisungen für die Erfüllung aller Benachrichtigungen, Registrierungen oder anderer notwendiger Formalitäten gegeben wurden, um eine gültige Übertragung der Sacheinlage an die Gesellschaft durchzuführen.

Der Gesellschafter gab weiter an, dass ein Bericht von den Geschäftsführern verfasst wurde, in welchem die Sacheinlage beschrieben und bewertet wurde (der "Bericht").

Dritter Beschluss

Der Gesellschafter erkennt die Zeichnung dieser neuen Anteile an, nimmt die vollständige Zahlung dieser neuen Anteile durch die Sacheinlage an, und beschließt die neuen Anteile wie oben dargelegt auszugeben.

Vierter Beschluss

In Anbetracht der obigen Beschlüsse, beschließt der Gesellschafter den ersten Abschnitt von Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft abzuändern, um diese Beschlüsse widerzuspiegeln.

Der erste Abschnitt von Artikel 5 der Satzung wird wie folgt abgeändert:

„ **Art. 5. Ausgegebenes Gesellschaftskapital.** Das ausgegebene Kapital der Gesellschaft beträgt neunundsechzig Millionen vierhundertzweiundfünfzigtausendfünfhundertfünfzig US-Dollar (USD 69,452,550,-), und ist in neunundsechzig Millionen vierhundertzweiundfünfzigtausendfünfhundertfünfzig (69,452,550) Stammanteile mit einem Nennwert von jeweils einem US-Dollar (USD 1,-) unterteilt, welche alle vollständig eingezahlt sind.“

Schätzung der Kosten

Die Kosten, Auslagen, Aufwendungen und Honorare jeglicher Art, welche der Gesellschaft auf Grund dieser Urkunde entstehen, werden auf zweitausendsechshundert Euro (EUR 2.600,-) geschätzt.

Der unterzeichnende Notar, welcher der englischen Sprache mächtig ist, erklärte hierbei, dass auf Anfrage der obigen genannten Partei das vorliegende Dokument in englischer und deutscher Sprache verfasst wurde; auf Anfrage derselben Partei und im Falle verschiedener Auslegungen zwischen dem englischen und deutschen Text soll der Englische Vorrang haben.

Worüber Urkunde, Aufgenommen wurde die Urkunde zu Luxemburg am Datum wie eingangs erwähnt.

Nachdem das Dokument der dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Personenstand und Wohnort bekannten Bevollmächtigten der erschienenen Partei vorgelesen worden ist, hat derselbe vorliegende Urkunde mit dem unterzeichnenden Notar unterzeichnet.

Signé: M. Müller, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 23 février 2016. GAC/2016/1368. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 29 février 2016.

Référence de publication: 2016072999/172.

(160036705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

Elektra Finanzierung A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-5244 Sandweiler, 2A, Ennert dem Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 41.610.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 22 février 2016

1 - Nomination de M. Andrea TOGNI au poste de Président du Conseil d'administration de la Société,

2 - Réduction du nombre d'administrateurs du Conseil d'administration de la Société de quatre (4) à trois (3).

Luxembourg, le 22 février 2016.

Pour extrait sincère et conforme

ELEKTRA FINANZIERUNG A.G.

Référence de publication: 2016073383/13.

(160037359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

BM Holdings (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 177.006.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, nous, TMF Luxembourg S.A., vous informons de la dénonciation de la convention conclue en date du 13 mai 2013, effective au 15 mars 2013 entre les sociétés:

TMF Luxembourg S.A.

R.C.S. B15302

Siège social: 46A Avenue J.F. Kennedy

L-1855 Luxembourg, Luxembourg

(le "domiciliataire").

et

BM Holdings (Luxembourg) S.A.

R.C.S. B 177006 Siège social: 46A,

Avenue J.F. Kennedy,

L-1855 Luxembourg, Luxembourg

Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

TMF Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2016073283/21.

(160037672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

actsens s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5865 Alzingen, 23, rue de Roeser.

R.C.S. Luxembourg B 137.407.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 1^{er} mars 2016.

Référence de publication: 2016073200/10.

(160037982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

e2co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Petermelchen.

R.C.S. Luxembourg B 73.843.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 25 janvier 2016

Le conseil d'administration a décidé d'accepter avec effet au 15 janvier 2016 la démission de Monsieur Christophe JASICA de ses fonctions d'administrateur.

Le conseil d'administration a également décidé d'élire avec effet au 15 janvier 2016, Monsieur Alfonso CACI, né le 5 juin 1987 à La Louvière (Belgique) et résidant professionnellement au 4, rue Petermelchen, L-2370 Howald, aux fonctions d'administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2016.

*Pour la société
Un administrateur*

Référence de publication: 2016073201/16.

(160037338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

rav Claudio Coello S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 5, An de Längten.

R.C.S. Luxembourg B 203.839.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

Référence de publication: 2016073202/10.

(160037487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2016.

O5 Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 59, Grand-Rue.

R.C.S. Luxembourg B 199.905.

EXTRAIT

L'associé unique de la Société a pris acte de la démission de Monsieur Sigurdur BOLLASON de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 19 février 2016.

A cette même date, l'associé unique de la Société a décidé de nommer Madame Sandra ALVES demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 59, Grand-rue comme gérant de la Société pour une durée indéterminée.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE
BA&SII SAS
Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2016073194/16.

(160036602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

Velazquez Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 130.000,00.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14a, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 133.895.

Contrairement au mention disposé le 1^{er} janvier 2016 concernant le transfert de la société au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, il faut correcter qu'en effet le 14 Décembre 2015 le gérant unique de la société a adopté les résolutions suivantes:

1. Transfert de la siège social de la société au 14a, rue des Bains, L-1212 Luxembourg avec effet à partir de 1^{er} janvier 2016.

Luxembourg, 25 Février 2016.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2016073170/16.

(160036553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

Vicma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1351 Luxembourg, 19, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 203.697.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue le 26.02.2016

- Le siège social de la société est transféré au 19 rue du Commerce, L-1351 Luxembourg avec effet immédiat
- Aurélie SAUNIER, employée privée, née le 25 juillet 1982 à Verdun (France) et résidant professionnellement au 11 rue de l'Industrie, L-8399 Windhof, est nommée gérante de la société à partir du 26.02.2016 pour une durée illimitée;

Fait à Luxembourg, le 29.02.2016.

Certifié sincère et conforme

Vicma S.à r.l.

Référence de publication: 2016073174/15.

(160036672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

Wapriv, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 140.784.

En date du 23 février 2016, Monsieur Tom Wagner, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper a été nommé commissaire de la société en remplacement de Monsieur Valentino Capurso démissionnaire.

Son mandat prendra fin avec l'assemblée générale de 2021.

A cette même date, le siège social a été transféré à L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Wapriv SA

Référence de publication: 2016073175/14.

(160036906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.

MCDL Invest Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 204.024.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fourth day of December.

Before the undersigned, Jacques KESSELER, a notary resident in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Wilisaank S.A., a public company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 44 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, under number B 57682,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, whose professional address is at Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "MCDL Invest Holding S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares**Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

(i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or

(ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(iii) The Board shall meet at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(iv) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twentyfour (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(v) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(vi) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(vii) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(viii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(ix) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two (2) managers.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and
- (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of October and ends on the thirtieth (30) of September of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

13.5. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of February of each year at 9.00 a.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty (30) of September 2016.

Subscription and payment

Wilisaank S.A., represented as stated above, subscribes for twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in kind in an amount of seventy-eight million nine hundred forty-eight thousand six hundred eighty-one euro ninety-seven eurocent (EUR 78,948,681.97), consisting in one hundred eighty-six thousand six hundred sixty-three (186,663) shares held by Wilisaank S.A. in the share capital of Energy Investments Lux S.A. (Energy), a public company (société anonyme) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 44 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 57675 (the Contribution in Kind);

Wilisaank S.A. is referred to as the Contributor.

The value of the Contribution in Kind is evidenced by (i) a balance sheet of Energy dated 30 September 2015 attached hereto and (ii) a certificate, issued on the date hereof by the Contributor (the Certificate).

The Certificate states inter alia (i) that the Contributor is the sole owner of the shares of Energy; (ii) the value of the Contribution in Kind per the attached interim balance sheet based on generally accepted Luxembourg accounting principles and that since the interim balance sheet, no material changes have occurred which may have depreciated the relevant Contribution in Kind made to the Company; (iii) that the Contribution in Kind is freely transferable and is not subject to any judicial or other proceedings or the object of any third-party rights which are likely to reduce its value; all formalities for the transfer of the full ownership of the Contribution in Kind has been or will be carried out, and when the Contribution in Kind is contributed to the Company, the latter will become its full owner.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately 7,000.- euro.

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, its shareholders, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

2. The following are appointed as managers of the Company for a period of three years:

- Jalyne S.A., a public company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 44, avenue J.F. Kennedy, 10/20 L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B158952 represented by Jacques Bonnies, having his professional address at 44, avenue J.F. Kennedy, L- 1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

- Jean-Charles Thouand, manager, born on 25 August 1971 in Metz, France, having his professional address at 183, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.

- Koen Lozie, manager, born on 24 June 1965 in Deinze, Belgium, having his professional address at 61 Grand Rue, L-8510 Rédange sur Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The registered office of the Company is located at 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Pétange, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-quatrième jour de décembre,

Par devant le soussigné Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

Wilisaank S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 44 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 57682,

représentée par Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing-privé.

Après avoir été signée ne varietur par les mandataires de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "MCDL Invest Holding S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par

souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées, ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3 Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4 Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5 Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6 Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7 La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition:

- (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

6.8 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

6.9 Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance.

8.1 Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil).

8.2 Pouvoirs du conseil de gérance

(iii) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(iv) Le Conseil peut déléguer des pouvoirs spéciaux ou limités pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents.

8.3 Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Une convocation écrite de toute réunion du Conseil est donnée à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.4 Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

11.1 Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

Art. 12. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Lorsque des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société dans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-dessus. Elles porteront la date de la dernière signature reçue avant l'expiration du délai fixé par le Conseil.

11.2 Associé unique

Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

- (i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;
- (ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Ecrites des Associés est considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et
- (iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1 L'exercice social commence le premier (1) octobre et se termine le trente (30) septembre de chaque année.

13.2 Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4 Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

13.5 Si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de février de chaque année à 9 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

Art. 14. Commissaires / réviseurs d'entreprises.

14.1 Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2 Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2 Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) Le Conseil établit des comptes intérimaires;
- (ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) le Conseil doit décider de distribuer les dividendes intérimaires dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et
- (iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visio-conférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le 30 septembre 2016.

Souscription et libération

Wilisaank S.A., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et les libérer intégralement par un apport en nature d'un montant de soixante-dix-huit million neuf cent quarante-huit mille six cent quatre-vingt-un euro quatre-vingt-dix-sept centimes d'euro (EUR 78.948.681,97), qui consiste en cent quatre-vingt-six mille six cent soixante-trois (186.663) actions détenues par Wilisaank S.A. dans le capital social de Energy Investments Lux S.A. (Energy), une société anonyme constituée et organisée selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 44 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 57675 (l'Apport en Nature);

Wilisaank S.A. est désigné comme l'Apporteur.

La valeur de l'Apport en Nature est prouvée par (i) un bilan d'Energy daté du 30 septembre 2015 annexé aux présentes et (ii) un certificat, émis en date des présentes par l'Apporteur (le Certificat).

Le Certificat énonce entre autres (i) que l'Apporteur est le seul propriétaire des actions d'Energy; (ii) la valeur de l'Apport en Nature en question d'après le bilan intérimaire ci-joint basé sur des principes comptables luxembourgeois généralement acceptés et que depuis le bilan intérimaire, il n'y a pas eu de changements matériels qui auraient pu déprécier l'Apport en Nature fait à la Société; (iii) que l'Apport en Nature en question est librement cessible et n'est pas sujet à des procédures judiciaires ou autres ou l'objet de droits de parties tierces susceptibles de réduire sa valeur; toutes les formalités pour le transfert de la propriété légale de l'Apport en Nature en question ont été ou seront exécutées et quand l'Apport en Nature en question est apporté à la Société, cette dernière en deviendra le plein propriétaire.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à 7.000,- euros.

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée de trois ans:

- Jalyne S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B158952, représentée par Jacques Bonnies, ayant son adresse professionnelle au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- Jean-Charles Thouand, gérant, né le 25 août 1971 à Metz, France, ayant son adresse professionnelle au 183, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

- Koen Lozie, gérant, né le 24 juin 1965 à Deinze, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 161 Grand Rue, L-8510 Rédange sur Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataires de la partie comparante.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 janvier 2016. Relation: EAC/2016/136. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016068859/524.

(160031629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2016.

Project Venice S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 203.296.

—

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-seventh day of January,

Before us Me. Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, who last named shall remain depositary of the present deed.

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholder of PROJECT VENICE S.à r.l., a société à responsabilité limitée duly constituted and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 42-44, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg with a share capital of EUR 12,500 and in the process of registration with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (the "Company").

There appeared

Blue Skye Financial Partners S.à r.l., a société à responsabilité limitée duly incorporated and validly existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 42-44, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg under number B 193.016 (the "Sole Shareholder");

here represented by Liridon ELSHANI, private employee, residing professionally in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled ne varietur, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder have been duly informed.

The Sole Shareholder through his proxy holder requests the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Creation of three classes of shares of the Company, namely Class A Shares, Class B Shares and Class C Shares;
2. Replacement of all the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares by:
 - 6,125 Class A Shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each;
 - 625 Class B Shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each; and
 - 5,750 Class C Shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each;
3. Subsequent restatement of the articles of association of the Company;
4. Appointment of new managers to the board of managers of the Company;
5. Effective the date of transfer of the Class C Shares by the Class B Shareholders to the Class A Shareholders (the "Class C Shares Transfer"), automatic re-designation of the Class C Shares into Class A Shares and subsequent amendment of the Articles;

6. Delegation to any present and future Class A Manager (acting individually, with full power of substitution (subject to and following prior resolution of the Board of Managers (adopted at majority, including the positive votes of the Class A Managers) resolving, upon request to that effect from the Class A Shareholders, to re-designate the Class C Shares into Class A Shares further to the Class C Shares Transfer, to appear before a Luxembourg notary to declare to the notary whether the Class C Shares Transfer occurred and, if so, to request the notary to re-designate the Class C Shares into Class A Shares and accordingly to amend the Articles without any further action from the Shareholders;

7. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above resolutions; and

8. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to create three classes of shares that will entitle their holder to the rights and obligations described under resolution three below as follows:

- class A shares (the “Class A Shares”);
- class B shares (the “Class B Shares”); and
- class C shares (the “Class C Shares”).

Second resolution

It is resolved that the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares of the Company be replaced and allocated among the new classes of shares as follows:

- 6,125 (six thousand one hundred and twenty-five) shares to the Class A Shares;
- 625 (six hundred and twenty-five) shares to the Class B Shares; and
- 5,750 (five thousand seven hundred and fifty) shares to the Class C Shares.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions it is resolved to entirely restate the articles of association of the Company to read as follows:

Title I. - Form - Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Form. There is hereby formed a société à responsabilité limitée (private limited liability company) (the “Company”) governed by the Luxembourg law of August 10th, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the “Law”), as well as by the present articles of association (the “Articles”) and any arrangements entered into, from time to time, by and between the Company and the shareholders of the Company.

Art. 2. Name. The Company’s name is PROJECT VENICE S.à r.l..

Art. 3. Purpose. The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition and/or investment in by way of purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debt securities, debentures and any other securities or financial instruments or assets of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and in any type of assets. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

In a general fashion, the Company may grant assistance in any way to its subsidiaries, affiliated companies or any other company and take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to or with respect to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by means of a decision of the Board (as defined below) in accordance with these Articles.

It may also be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by the Shareholders.

The Company may have branches and offices, both in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

Title II. - Capital - Shares

Art. 6. Capital and share premium accounts.

6.1. Capital. The Company's share capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) divided into the following classes of shares:

- 6,125 class A shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the "Class A Shares");
- 625 class B shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the "Class B Shares"); and
- 5,750 class C shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the "Class C Shares") and together with the Class A Shares and the Class B Shares, the "Shares").

Each holder of a Class A Share is hereinafter individually referred to as a "Class A Shareholder" and the holders of the Class A Shares are hereinafter collectively as the "Class A Shareholders". Each holder of a Class B Share is hereinafter individually referred to as a "Class B Shareholder" and the holders of the Class B Shares are hereinafter collectively as the "Class B Shareholders". Each holder of a Class C Share is hereinafter individually referred to as a "Class C Shareholder" and the holders of the Class C Shares are hereinafter collectively as the "Class C Shareholders".

The Class A Shareholder, the Class B Shareholders and the Class C Shareholders are hereinafter collectively referred to as the "Shareholders" and each a "Shareholder".

Effective the date of transfer of the Class C Shares by the Class B Shareholders to the Class A Shareholders (the "Class C Shares Transfer"), the Class C Shares shall be automatically re-designated into Class A Shares and any references to the Class A Shares in these Articles shall be deemed to include such shares. Any present and future Class A Manager (acting individually, with full power of substitution) is, subject to and following prior resolution of the Board (adopted at majority, including the positive votes of the Class A Managers) resolving, upon request to that effect from the Class A Shareholders, to re-designate the Class C Shares into Class A Shares further to the Class C Shares Transfer, empowered to appear before a Luxembourg notary to declare to the notary whether the Class C Shares Transfer occurred and, if so, to request the notary to re-designate the Class C Shares into Class A Shares and accordingly amend the Articles without any further action from the Shareholders.

In accordance with article 9 of the Luxembourg law dated 5 August 2005 on financial collateral arrangements, the voting rights attaching to the Shares may be exercised by any person in favour of whom such shares have been pledged subject to and in accordance with the relevant share pledge agreement.

The Class A Shares shall track the results, performance and returns of all rights and interests of the Company in the Class A Underlying Assets, as may be designated in any arrangements between the Company and the Shareholders (the Class A Underlying Assets), including also (i) the proceeds of sale of all or any part of the Class A Underlying Assets (ii) any asset which may from time to time reasonably be regarded as having replaced in whole or in part the Class A Underlying Assets including, for the avoidance of doubt, any proceeds of sale (whether in cash or otherwise) received in respect of any the Class A Underlying Assets (iii) any asset acquired in respect of, or as a consequence of owning, any the Class A Underlying Assets and (iv) any proceed or income (including, but without being limited to, dividends, interest, capital gains, liquidation profits, sale proceeds, distribution or capital distribution and any other proceed or income) received by the Company in respect of, or in consequence of, owning the Class A Underlying Assets. All profits, liquidation proceeds and other amounts derived by the Company from the Class A Underlying Assets may be distributed only to the holders of the Class A Shares.

The Class B Shares shall track the results, performance and returns of all rights and interests of the Company in the Class B Underlying Assets, as may be designated in any arrangements between the Company and the Shareholders (the Class B Underlying Assets), including also (i) the proceeds of sale of all or any part of the Class B Underlying Assets (ii) any asset which may from time to time reasonably be regarded as having replaced in whole or in part the Class B Underlying Assets including, for the avoidance of doubt, any proceeds of sale (whether in cash or otherwise) received in respect of any the Class B Underlying Assets (iii) any asset acquired in respect of, or as a consequence of owning, any the Class B Underlying Assets and (iv) any proceed or income (including, but without being limited to, dividends, interest, capital gains, liquidation profits, sale proceeds, distribution or capital distribution and any other proceed or income) received by the Company in respect of, or in consequence of, owning the Class B Underlying Assets. All profits, liquidation proceeds and other amounts derived by the Company from the Class B Underlying Assets may be distributed only to the holders of the Class B Shares.

The Class B Shareholders shall not have any recourse or right in relation to the Class A Underlying Assets. Prior to the Class C Shares Transfer, the Class C Shareholders shall not have any recourse or right in relation to the Class A Underlying Assets.

The Class A Shareholders shall not have any recourse or right in relation to the Class B Underlying Assets. The Class C Shareholders shall not have any recourse or right in relation to the Class B Underlying Assets.

6.2. Share Premium Accounts. The Company shall maintain the following share premium accounts (together the “Share Premium Accounts”) in EUR:

- (i) in respect of the Class A Shares, the “Class A Share Premium Account”; and
- (ii) in respect of the Class B Shares, the “Class B Share Premium Account”,

There shall be recorded against the Class A Share Premium Account the amount of all share premium and capital surplus injections (together the “Class A Share Premium”) paid into it by the Class A Shareholders in respect of the Class A Shares, with such amount(s) constituting freely distributable reserves of the Company with respect to the Class A Shares only. The Class A Share Premium and any amount on the Class A Share Premium Account will be only available for distribution to the Class A Shareholders and for the redemption of the Class A Shares.

There shall be recorded against the Class B Share Premium Account the amount of all share premium and capital surplus injections (together the “Class B Share Premium”) paid into it by the Class B Shareholders in respect of the Class B Shares, with such amount(s) constituting freely distributable reserves of the Company with respect to the Class B Shares only. The Class B Share Premium and any amount on the Class B Share Premium Account will be only available for distribution to the Class B Shareholders and for the redemption of the Class B Shares.

6.3. Special Capital Reserve Accounts. The Company shall maintain the following special capital reserve accounts (accounts 115 “apports en capitaux propres non rémunérés par des titres” of the Luxembourg Chart of Accounts provided for by the Grand Ducal regulation of 10 June 2009) (together the “Special Capital Reserve Accounts”) in EUR:

- (i) in respect of the Class A Shares, the “Class A Special Capital Reserve Account”; and
- (ii) in respect of the Class B Shares, the “Class B Special Capital Reserve Account”,

There shall be recorded against the Class A Special Capital Reserve Account the amount of all special capital reserve contributions (together the “Class A Special Capital Reserve Contributions”) paid into it by the Class A Shareholders in respect of the Class A Shares, with such amount(s) constituting freely distributable reserves of the Company with respect to the Class A Shares only. The Class A Special Capital Reserve Contributions and any amount on the Class A Special Capital Reserve Account will be only available for distribution to the Class A Shareholders and for the redemption of the Class A Shares.

There shall be recorded against the Class B Special Capital Reserve Account the amount of all special capital reserve contributions (together the “Class B Special Capital Reserve Contributions”) paid into it by the Class B Shareholders in respect of the Class B Shares, with such amount(s) constituting freely distributable reserves of the Company with respect to the Class B Shares. The Class B Special Capital Reserve Contributions and any amount on the Class B Special Capital Reserve will be only available for distribution to the Class B Shareholders and for the redemption of the Class B Shares.

Art. 7. Voting Rights. Each Share is entitled to an identical voting right and each Shareholder has voting rights commensurate to such shareholder’s ownership of Shares.

Art. 8. Indivisibility of shares. Towards the Company, the Shares are indivisible and the Company will recognize only one owner per Share.

Art. 9. Transfer of shares. The Shares are freely transferable among Shareholders, subject to any arrangements entered into, from time to time, by and between the Company and the Shareholders.

Transfers of Shares to non-shareholders are subject to the prior approval of one or more Shareholder(s) representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company, subject to any arrangements entered into, from time to time, by and between the Company and the Shareholders.

The transfer of Shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties until it is duly notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

Art. 10. Redemption of shares. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a decrease of the Company’s share capital.

Title III. - Management

Art. 11. Appointment of the Managers. The Company is managed by three (3) managers, constituting the board of managers (the Board), appointed by a resolution of the Shareholders, which sets the term of their mandates. The members of the Board need not be Shareholders.

The Board shall be at any time composed of:

- (i) two (2) managers (the “Class A Managers”) appointed by the general meeting of the Shareholders only from a list of proposed board candidates nominated by the Class A Shareholders. The Class A Shareholders shall solely have the right by notice to require the appointment of the Class A Managers, the removal/replacement of any such Class A Manager(s) and to propose the appointment of another person(s) to act in place of such Class A Manager(s); and

(ii) one (1) manager (the “Class B Manager” and, together with the Class A Managers, the “Managers” and each a “Manager”) appointed by the general meeting of the Shareholders only from a list of proposed board candidates nominated by the Class B Shareholders. The Class B Shareholders shall solely have the right by notice to require the appointment of the Class B Manager, the removal/replacement of any such Class B Manager and to propose the appointment of another person to act in place of such Class B Manager.

The Managers shall be appointed by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders by a resolution of the Shareholders.

The remuneration, if any, of the Managers shall be determined in the same manner.

Each manager may be removed, with or without cause at any time and replaced by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of Shareholders, by a resolution of the Shareholders, as the case may be, provided that such vote shall include:

- the favorable vote of the Class A Shareholders for the removal of a Class A Manager;
- the favorable vote of the Class B Shareholder for the removal of a Class B Manager.

Art. 12. Powers of the managers. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of Shareholders, fall within the competence of the Board.

The Company shall be bound by (i) the joint signature of two Managers or (ii) the signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been validly delegated by the Board.

The Board may delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be Shareholder(s) or Manager(s) of the Company. The Board will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

Art. 13. Board of Managers. The Board shall appoint one Class A Manager as chairman (the Chairman) who shall act as chairman of each meeting of the Board and each general meeting of the Shareholders. In the event that the chairman is not present at a Board meeting or general meeting of the Shareholders of the Company, any other Class A Manager present shall act as chairman for such meeting.

The Chairman may also choose a secretary who need not be a Manager or Shareholder and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings.

The Board shall meet when convened by any one Manager. Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all Managers at least 5 (five) business days in advance of the time set for such meeting, except when waived by the consent of each Manager, or where all the Managers are present or represented.

Meetings of the Board shall be held within the Grand-Duchy of Luxembourg and the Board shall meet at least once per year within the Grand-Duchy of Luxembourg, at the registered office of the Company or at any other place as indicated in the convening notice.

Any Manager may act at any meeting by appointing in writing or by any other suitable telecommunication means another Manager as his proxy. A Manager may represent more than one Manager.

Any and all Managers may participate to a meeting of the Board by conference call, videoconference, or any suitable telecommunication means, initiated from the Grand-Duchy of Luxembourg and allowing all Managers participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

A meeting of the Board is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in person or represented by a proxyholder at least two Class A Managers.

Decisions of the Board are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of the Board by the affirmative vote of the majority of the Managers present or represented (including the positive vote of two Class A Managers).

The unanimous consent of all Managers shall be required with respect to the following decisions (the “Restricted Matters”):

- the creation or giving of, or the decision to continue, any pledge, charge, security or mortgage over any assets or property of the Company;
- the issuance by the Company of any securities, bonds, debt securities or other instruments or providing or changing the rights relating to such securities, bonds, debt securities or other instruments;
- the incurrence of any borrowings and/or the incurrence of any liabilities other than reasonable professional, establishment, administration and accounting costs properly incurred by the Company;
- any amendments to the terms and conditions of the tracking preferred equity certificates (TPECs) of any class issued by the Company;
- any transaction to be entered into by and between the Company and any of its Shareholders, TPECs holders or any other subsidiary or affiliate of that Shareholder or TPECs holder. For the avoidance of doubt, the payments made the Company under and redemptions of TPECs shall not constitute Restricted Matters;

- the entry by the Company into any advisory agreement, management agreement or other services agreement for an amount involved per agreement in excess of EUR 20,000 per annum.

If the Managers are not able to reach a unanimous consent on the aforementioned Restricted Matters, the relevant matter shall be referred to the Shareholders for consideration.

Resolutions in writing approved and signed by all Managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the Board. Such resolutions may be signed in counterparts, each of which shall be an original and all of which, taken together, shall constitute the same instrument.

Deliberations of the Board shall be recorded in minutes signed by the Chairman or by two Managers. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the Chairman or by two Managers.

Art. 14. Liability of the Managers. No Manager assumes any personal liability in relation with any commitment validly made by it/him/her in the name of the Company in accordance with these Articles, by reason of its/his/her function as a Manager of the Company.

Title IV. - Shareholder meetings

Art. 15. Sole shareholder. A sole shareholder assumes all powers devolved to the general meeting of Shareholders in accordance with the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded on minutes or drawn-up in writing.

Art. 16. General meetings. General meetings of Shareholders may be convened by the Board, failing which by the statutory auditor or the qualified auditor, if it exists, failing which by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each Shareholder at least 10 (ten) business days before the general meeting, specifying the time and place of the meeting.

If all the Shareholders are present or represented at the general meetings, and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meetings may be held without prior notice.

Any Shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in writing another person to act as such shareholder's proxy, which person needs not be Shareholder.

Except for any Reserved Matters (as defined below), resolutions of the general meetings of Shareholders are validly taken when adopted by the affirmative vote of shareholders representing more than sixty percent (60%) of the share capital of the Company (including the positive vote of the Class A Shareholders). If the quorum is not reached at a first meeting, the Shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting. Resolutions will be validly taken at this second meeting by a majority of shareholders representing more than sixty percent (60%) of the share capital of the Company (including the positive vote of the Class A Shareholders).

Any decisions relating to:

- a) any changes to the share capital of the Company, the repurchase or/and the redemption of any Shares;
 - b) any amendments to the Articles;
 - c) the appointment of any person as statutory auditors or qualified auditors (réviseurs d'entreprises) of the Company;
 - d) the decision to dissolve the Company and to put it into liquidation and the appointment of the liquidator of the Company;
 - f) any Restricted Matters referred to the Shareholders by the Managers;
- constitute the "Reserved Matters" and require the unanimous consent of the Shareholders.

The holding of shareholders meetings is not compulsory as long as the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In the absence of meetings, shareholders resolutions are validly taken in writing, at the same majority vote cast as the ones provided for general meetings, provided that each shareholder receives prior to its written vote and in writing by any suitable communication means, the whole text of each resolution to be approved.

Title V. - Financial year - Balance sheet - Profits - Audit

Art. 17. Financial year. The financial year of the Company starts on January 1st and ends on December 31st.

Art. 18. Annual accounts. Each year, as at the end of the financial year, the Board shall draw up a balance sheet and a profit and loss account based on the International Financial Reporting Standards (IFRS) in accordance with the Law and the Luxembourg law of December 19th, 2002 on the register of commerce and companies and the accounting and annual accounts of undertakings, to which an inventory will be annexed, constituting altogether the annual accounts that will then be submitted to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of the Shareholders.

Art. 19. Profits.

19.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the Shareholders, represents the net profit of the Company.

19.2 Each year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth (10%) of the share capital, but must be resumed at any time when it has been broken into.

19.3 Subject to the provisions of article 19.4, the remaining profit of the Company shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the Shareholders, resolving to (a) distribute it to the Shareholders in their respective General Proportionate Entitlements (as defined below), (b) to carry it forward, or to (c) transfer it to distributable reserve(s).

19.4 All profits derived by the Company from the Class A Underlying Assets may be distributed only to the Class A Shareholders in their respective Class A Proportionate Entitlement (as defined below). All profits derived by the Company from the Class B Underlying Assets may be distributed only to the Class B Shareholders in their restrictive Class B Proportionate Entitlement (as defined below). If the shareholders decide to transfer profits to distributable reserve(s), profits derived by the Company from the Class A Underlying Assets may be transferred only to a distributable reserve allocated to the Class A Shareholders only and (ii) profits derived by the Company from the Class B Underlying Assets may be transferred only to a distributable reserve allocated to the Class B Shareholders.

19.5 For the purpose of this article 19.3, “General Proportionate Entitlement” or “PE“ means, with respect to a Shareholder, the entitlement of such Shareholder expressed as a percentage, relative to the invested value of such Shareholder's shareholding calculated according to the following formula: $PE = (SC+SP)/(TSC+TSP)$ where:

SC = the aggregate nominal par value (expressed in EUR) of the Shares held by such Shareholder;

SP = the aggregate amount (expressed in EUR) of share premium, capital surplus injections and special capital reserve contributed by such Shareholder to the relevant Share Premium Account or Special Capital Reserve Account in respect of the Shares held by such Shareholder;

TSC = the aggregate nominal par value (expressed in EUR) of all Shares issued by the Company;

TSP = the aggregate amount (expressed in EUR) of all share premium, capital surplus injections and special capital reserve contributed by all Shareholders to the Share Premium Accounts and the Special Capital Reserve Accounts in respect of the Shares held by all Shareholders.

19.6 For the purpose of this article 19.4, “Class A Proportionate Entitlement” or “Class A PE“ means, with respect to a Class A Shareholder, the entitlement of such Class A Shareholder expressed as a percentage, relative to the invested value of such Class A Shareholder's shareholding calculated according to the following formula: $Class\ A\ PE = (Class\ A\ SC + Class\ A\ SP)/(Class\ A\ TSC + Class\ A\ TSP)$ where:

Class A SC = the aggregate nominal par value (expressed in EUR) of the Class A Shares held by such Class A Shareholder;

Class A SP = the aggregate amount (expressed in EUR) of share premium, capital surplus injection and special capital reserve contributed by such Class A Shareholder to the Class A Share Premium Account and Class A Special Capital Reserve Account in respect of the Class A Shares held by such Class A Shareholder;

Class A TSC = the aggregate nominal par value (expressed in EUR) of all Class A Shares issued by the Company;

Class A TSP = the aggregate amount (expressed in EUR) of all share premium, capital surplus injection and special capital reserve contributed by all Class A Shareholders to the Class A Share Premium Accounts and the Class A Special Capital Reserve Accounts in respect of the Class A Shares held by all Class A Shareholders.

19.7 For the purpose of this article 19.4, “Class B Proportionate Entitlement” or “Class B PE“ means, with respect to a Class B Shareholder, the entitlement of such Class B Shareholder expressed as a percentage, relative to the invested value of such Class B Shareholder's shareholding calculated according to the following formula: $Class\ B\ PE = (Class\ B\ SC + Class\ B\ SP)/(Class\ B\ TSC + Class\ B\ TSP)$ where:

Class B SC = the aggregate nominal par value (expressed in EUR) of the Class B Shares held by such Class B Shareholder;

Class B SP = the aggregate amount (expressed in EUR) of share premium, capital surplus injections or special capital reserve contributed by such Class B Shareholder to the relevant Class B Share Premium Account and Class B Special Capital Reserve Account in respect of the Class B Shares held by such Class B Shareholder;

Class B TSC = the aggregate nominal par value (expressed in EUR) of all Class B Shares issued by the Company;

Class B TSP = the aggregate amount (expressed in EUR) of all share premium, capital surplus injections or special capital reserve contributed by all Class B Shareholders to the Class B Share Premium Accounts and the Class B Special Capital Reserve Accounts in respect of the Class B Shares held by all Class B Shareholders.

The General Proportionate Entitlement, the Class A Proportionate Entitlement and the Class B Proportionate Entitlement are together referred to as the “Proportionate Entitlements”.

Art. 20. Interim dividends. Subject to the provisions of articles 19.4, 19.6 and 19.7, the Board may decide to pay interim dividends to each of the Shareholders in their relevant Proportionate Entitlement, before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the Board and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.

Art. 21. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to a statutory auditor (commissaire) or, as the case may be, to a supervisory board constituted by several statutory auditors.

No statutory auditor needs be a shareholder of the Company.

Statutory auditor(s) shall be appointed by resolution of the Shareholders and will serve for a term ending on the date of the annual general meeting of Shareholders following his/her/their appointment. However his/her/their appointment can be renewed by the general meeting of Shareholders.

Where the conditions of article 35 of the law of December 19, 2002 concerning the Trade and Companies Register as well as the accounting and the annual accounts of the undertakings are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by resolution of the Shareholders. The general meeting of Shareholders may however appoint a qualified auditor at any time by a resolution taken at the same majority.

Title VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of Shareholders. The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any Shareholder.

Art. 23. Liquidation. The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of Shareholders, which shall determine his/her/their powers and remuneration. At the time of closing of the liquidation, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the Shareholders such that each Shareholder receive its relevant Proportionate Entitlement (as defined under article 19) of such liquidation proceeds, provided that:

(i) the Class A Share Premium, the Class A Special Capital Reserve Contributions and any amount on the Class A Share Premium Account and the Class A Special Capital Reserve Account will be available for distribution to the Class A Shareholders only;

(ii) liquidation proceeds and other amounts derived by the Company from the Class A Underlying Assets may be distributed only to the Class A Shareholders;

(iii) the Class B Share Premium, the Class B Special Capital Reserve Contributions and any amount on the Class B Share Premium Account and the Class B Special Capital Reserve Account will be available for distribution to the Class B shareholders only;

(iv) liquidation proceeds and other amounts derived by the Company from the Class B Underlying Assets may be distributed only to the Class B Shareholders.

Fourth resolution

It is resolved to appoint the following persons as managers of the Company:

- Mr Pierre Claudel, born on May 23, 1978, in Schiltigheim, France, residing professionally at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; and

- Jérôme Devillet, born on May 21, 1986, in Arlon, Belgium, residing professionally at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

are appointed as Class A Managers of the Company for an undetermined duration; and

- Mr Giovanni Caslini, manager, born on May 28, 1976, in Lecco, Italy, residing professionally at 42-44, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg,

is appointed as Class B Manager of the Company for an undetermined duration.

Fifth resolution

Effective the date of the Class C Shares Transfer, the Shareholders unconditionally and irrevocably resolve that (i) the Class C Shares shall be automatically re-designated into Class A Shares and any references to the Class A Shares in the Articles shall be deemed to include such shares and (ii) the Articles shall be amended accordingly, without any further action from the Shareholders.

Sixth resolution

The Shareholders unconditionally and irrevocably resolve that any present and future Class A Manager (acting individually, with full power of substitution) is, subject to and following prior resolution of the Board (adopted at majority, including the positive votes of the Class A Managers) resolving, upon request to that effect from the Class A Shareholders, to re-designate the Class C Shares into Class A Shares further to the Class C Shares Transfer, empowered to appear before a Luxembourg notary to declare to the notary whether the Class C Shares Transfer occurred and, if so, to request the notary to re-designate the Class C Shares into Class A Shares and accordingly amend the Articles without any further action from the Shareholders. For the avoidance of doubt, such re-designation of the Class C shares to Class A Shares does not constitute Restricted Matter and Reserved Matter.

Seventh resolution

It is resolved to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and give power and authority to any present and future manager of the Company, with full power of substitution and sub-delegation, to register, in the name and on behalf of the Company, the creation of three classes of shares and the allocation of the existing shares among the new classes of shares in the share register of the Company, the re-designation of the Class C Shares into Class A Shares in the share register of the Company and to complete any formalities in connection therewith (including, for the avoidance of doubt, the signing of the said register) and any formalities required in respect of any other item set out in the above resolutions.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about EUR 2, 500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons through their attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le vingt-septième jour du mois de janvier,

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de PROJECT VENICE S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 42-44, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 12.500 EUR et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la «Société»).

A comparu

Blue Skye Financial Partners S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 42-44, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital d'un montant de 12.500 Euros et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 193.016 (l'«Associé Unique»);

ici dûment représentée par Monsieur Liridon Elshani, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique, a été préalablement informé.

L'Associé Unique, représenté par son mandataire prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Création de trois classes de parts sociales de la Société, soit les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B et les Parts Sociales de Classe C;

2. Remplacement de toutes les douze mille cinq cent (12.500) parts sociales existantes par

a. 6.125 Parts Sociales de Classe A ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune;

b. 625 Parts Sociales de Classe B ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune;

c. 5.750 Parts Sociales de Classe C ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune.

3. Refonte subséquente des statuts de la Société;

4. Nomination de nouveaux gérants au conseil de gérance de la Société;

5. Requalification automatique des Parts Sociales de Classe C en Parts Sociales de Classe A et modification subséquente aux Statuts avec effet à la date du transfert des Parts Sociales de Classe C par les Associés de Classe B au Associés de Classe A (le «Transfert des Parts Sociales de Classe C»);

6. Délégation de pouvoirs à tout Gérant de Classe A actuel ou futur (agissant individuellement, avec pleine faculté de substitution) de se présenter devant un notaire luxembourgeois aux fins de lui déclarer si le Transfert des Parts Sociales de

Classe C s'est produit et, le cas échéant, de demander au notaire de requalifier les Parts Sociales de Classe C en Parts Sociales de Classe A et de modifier les Statuts en conséquence sans qu'aucune autre intervention des Associés soit nécessaire;

7. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les résolutions ci-dessus; et

8. Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé de créer trois classes de parts sociales, chacune de ces classes de parts sociales ayant les mêmes droits de vote et droits financiers, comme suit:

- parts sociales de classe A (les "Parts Sociales de Classe A");
- parts sociales de classe B (les "Parts Sociales de Classe B"); et
- parts sociales de classe C (les "Parts Sociales de Classe C");

Seconde résolution

Il est décidé que les 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales actuelles de la Société soient replacées et allouées parmi les nouvelles classes de parts sociales comme suit:

- 6.125 (six mille cent vingt-cinq) parts sociales aux Parts Sociales de Classe A;
- 625 (six cent vingt-cinq) parts sociales aux Parts Sociales de Classe B; et
- 5.750 (cinq mille sept cent cinquante) parts sociales aux Parts Sociales de Classe C.

Troisième résolution

Suite aux résolutions précédentes, il est décidé de refondre complètement les statuts de la Société comme suit:

Titre I^{er} . - Forme - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er} . Forme. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts») et tous accords conclus ultérieurement entre la Société et les associés de la Société.

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est PROJECT VENICE S.à r.l..

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toutes autres entités, entreprises ou investissements, l'acquisition et/ou l'investissement par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, de bons, titres de dette, d'obligations, de créances et toutes sûretés, avoirs ou instruments financiers de quelque nature que ce soit, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et dans tous types d'avoirs. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'obligations, bons, certificats et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant de tous emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut, en outre, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

D'une manière générale, la Société peut prêter assistance de quelque manière que ce soit à ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

La Société peut généralement employer toutes techniques et tous instruments en relation avec un quelconque de ses investissements dans le but d'une gestion efficace, y compris sans limitation des techniques et des instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, de taux de change, taux d'intérêt et tout autre risque.

La Société peut enfin accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Siège. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par une résolution du Conseil (tel que défini ci-après) conformément aux Statuts.

Il peut aussi être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des Associés.

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. - Capital - Parts sociales

Art. 6. Capital et comptes prime d'émission.

6.1. Capital Le capital social est fixé à 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros), réparti dans les classes de parts sociales suivantes:

- 6.125 parts sociales de classe A d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune (les «Parts Sociales de Classe A»);

- 625 parts sociales de classe B d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune (les «Parts Sociales de Classe B»);
et

- 5.750 parts sociales de classe C d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune (les «Parts Sociales de Classe C») et ensemble avec les Parts Sociales de Classe A et les Parts Sociales de Classe B, les «Parts Sociales».

Chaque part sociale a une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune et sont chacune entièrement libérées.

Chaque porteur d'une Part Sociale de Classe A est individuellement défini comme «Associé de Classe A» et les porteurs d'une Part Sociale de Classe A sont ensemble définis comme «Associés de Classe A». Chaque porteur d'une Part Sociale de Classe B est individuellement défini comme «Associé de Classe B» et les porteurs d'une Part Sociale de Classe B sont ensemble définis comme «Associés de Classe B». Chaque porteur d'une Part Sociale de Classe C est individuellement défini comme «Associé de Classe C» et les porteurs d'une Part Sociale de Classe C sont ensemble définis comme «Associés de Classe C».

Les Associés de Classe A, les Associés de Classe B et les Associés de Classe C sont ensemble définis comme les «Associés» et chacun, un «Associé».

À la date d'effectivité du transfert des Parts Sociales de Classe C par les Associés de Classe B aux Associés de Classe A (le «Transfert de Parts Sociales de Classe C»), les Parts Sociales de Classe C seront automatiquement requalifiées en Parts Sociales de Classe A et tout renvoi aux Parts Sociales de Classe A dans ces Statuts sera réputé inclure ces parts sociales. Tout Gérant de Classe A actuel ou futur, (agissant individuellement, avec toute faculté de substitution) est, sous condition préalable et à la suite d'une résolution du Conseil (adoptée à la majorité, incluant le vote favorable des Gérants de Classe A), sur demande à cette fin des Associés de Classe A, décidant la requalification des Parts Sociales de Classe C en Parts Sociales de Classe A à la suite du Transfert des Parts Sociales de Classe C, autorisé à se présenter devant un notaire Luxembourgeois pour déclarer au notaire si le Transfert de Parts Sociales de Classe C a eu lieu, et dans ce cas, pour demander au notaire de requalifier les Parts Sociales de Classe C en Parts Sociales de Classe A et de modifier les Statuts en conséquence sans qu'aucune autre intervention des Associés soit nécessaire.

En vertu des dispositions de l'Article 9 de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, les droits de vote attachés aux parts sociales peuvent être exercés par toute personne en faveur de laquelle ces Parts Sociales ont été gagées, sous réserve et en conformité avec le contrat de gage sur parts sociales pertinent.

Les Parts Sociales de Classe A vont suivre les résultats, la performance et le rendement de tous droits et intérêts de la Société dans les actifs sous-jacents de classe A, tels qu'ils peuvent être désignés dans tout accord conclu entre la Société et les Associés (les «Actifs Sous-Jacents de Classe A»), y compris (i) les produits de la vente de tout ou partie des Actifs Sous-Jacents de Classe A, (ii) les actifs qui peuvent être raisonnablement considérés ultérieurement comme ayant remplacé en tout ou partie les Actifs Sous-Jacents de Classe A y compris, pour lever toute ambiguïté, tous produits de la vente (en numéraire ou autre) reçus au titre des Actifs Sous-Jacents de Classe A, (iii) tout actif acquis au titre, ou résultant de la propriété, des Actifs Sous-Jacents de Classe A et (iv) tout produit ou revenu (y compris, sans limitation, les dividendes, intérêts, plus-values, boni de liquidation, produits de la vente, ou toute autre distribution, tout autre revenu ou produit) reçu par la Société au titre, ou résultant de la propriété, des Actifs Sous-Jacents de Classe A. Tous profits, boni de liquidation et autres montants perçus par la Société au titre des Actifs Sous-Jacents de Classe A ne peuvent être distribués qu'aux porteurs de Parts Sociales de Classe A.

Les Parts Sociales de Classe B vont suivre les résultats, la performance le rendement de tous droits et intérêts de la Société dans les actifs sous-jacents de classe B, tels qu'ils peuvent être désignés dans tout accord conclu entre la Société et les Associés (les «Actifs Sous-Jacents de Classe B»), y compris (i) les produits de la vente de tout ou partie des Actifs sous-jacents de Classe B, (ii) les actifs qui peuvent être raisonnablement considérés ultérieurement comme ayant remplacé en tout ou partie les Actifs Sous-Jacents de Classe B y compris, pour lever toute ambiguïté, tous produits de la vente (en numéraire ou autre) reçus au titre des Actifs Sous-Jacents de Classe B, (iii) tout actif acquis au titre, ou résultant de la propriété, des Actifs Sous-Jacents de Classe B et (iv) tout produit ou revenu (y compris, sans limitation, les dividendes, intérêts, plus-values, boni de liquidation, produits de la vente, ou toute autre distribution, tout autre revenu ou produit) reçu par la Société au titre, ou résultant de la propriété, des Actifs Sous-Jacents de Classe B. Tous profits, boni de liquidation

et autres montants perçus par la Société au titre des Actifs Sous-Jacents de Class B ne peuvent être distribués qu'aux porteurs de Parts Sociales de Classe B.

Les Associés de Classe B ne disposent d'aucun recours ou droit en lien avec les Actifs Sous-Jacents de Classe A. Avant le Transfert des Parts Sociales de Classe C, les Associés de Classe C ne disposent d'aucun recours ou droit en lien avec les Actifs Sous-Jacents de Classe A.

Les Associés de Classe A ne disposent d'aucun recours ou droit en lien avec les Actifs Sous-Jacents de Classe B. Les Associés de Classe C ne disposent d'aucun recours ou droit en lien avec les Actifs Sous-Jacents de Classe B.

6.2. Comptes prime d'émission La Société maintiendra les comptes de prime d'émission suivants (ensemble, les «Comptes de Prime d'Emission») en EUR:

- (i) lié aux Parts Sociales de Classe A, le «Compte de Prime d'Emission de Classe A»; et
- (ii) lié aux Parts Sociales de Classe B, le «Compte de Prime d'Emission de Classe B».

Sera affecté au Compte de Prime d'Emission de Classe A tout montant de toute prime d'émission et injection d'excédents de capitaux (ensemble, les «Primes d'Emission de Classe A») versé par les Associés de Classe A au titre des Parts Sociales de Classe A, ce ou ces montant(s) constituant des réserves librement distribuables de la Société en rapport avec les Parts Sociales de Classe A uniquement. Les Prime d'Emission de Classe A et tout montant crédité sur le Compte de Prime d'Emission de Classe A ne sont disponibles à la distribution qu'aux Associés de Classe A et qu'aux fins du rachat des Parts Sociales de Classe A.

Sera affecté au Compte de Prime d'Emission de Classe B tout montant de toute prime d'émission et injection d'excédents de capitaux (ensemble, les «Primes d'Emission de Classe B») versé par les Associés de Classe B au titre des Parts Sociales de Classe B, ce ou ces montant(s) constituant des réserves librement distribuables de la Société en rapport avec les Parts Sociales de Classe B uniquement. La Prime d'Emission de Classe B et tout montant crédité sur le Compte de Prime d'Emission de Classe B ne sont disponibles à la distribution qu'aux Associés de Classe B et qu'aux fins du rachat des Parts Sociales de Classe B.

6.2. Comptes de réserve spéciale. La Société maintiendra les comptes de réserve spéciale (comptes 115 - apports en capitaux propres non rémunérés par des titres) du plan comptable normalisé luxembourgeois conforme au Règlement Grand-Ducal du 10 juin 2009) suivants (ensemble, les «Comptes de Réserve Spéciale») en EUR:

- (i) lié aux Parts Sociales de Classe A, le «Compte de Réserve Spéciale de Classe A»; et
- (ii) lié aux Parts Sociales de Classe B, le «Compte de Réserve Spéciale de Classe B».

Sera affecté au Compte de Réserve Spéciale de Classe A tout montant de tous apports en capitaux propres non rémunérés par des titres à la réserve spéciale (ensemble, les «Apports en Capitaux à la Réserve Spéciale de Classe A») effectué par les Associés de Classe A au titre des Parts Sociales de Classe A, ce ou ces montant(s) constituant des réserves librement distribuables de la Société en rapport avec les Parts Sociales de Classe A uniquement. Les Apports en Capitaux à la Réserve Spéciale de Classe A et tout montant crédité sur le Compte de Réserve Spéciale de Classe A ne sont disponibles à la distribution qu'aux Associés de Classe A et qu'aux fins du rachat des Parts Sociales de Classe A.

Sera affecté au Compte de Réserve Spéciale de Classe B tout montant de tous apports non rémunérés par des titres à la réserve spéciale (ensemble, la «Apports en Capitaux à la Réserve Spéciale de Classe B») effectué par les Associés de Classe B au titre des Parts Sociales de Classe B, ce ou ces montant(s) constituant des réserves librement distribuables de la Société en rapport avec les Parts Sociales de Classe B uniquement. Les Apports en Capitaux à la Réserve Spéciale de Classe B et tout montant crédité sur le Compte de Réserve Spéciale de Classe B ne sont disponibles à la distribution qu'aux Associés de Classe B et qu'aux fins du rachat des Parts Sociales de Classe B.

Art. 7. Droits de vote. Chaque Part Sociale confère un droit de vote identique et chaque Associé dispose de droits de vote proportionnels au nombre de Parts Sociales qu'il détient.

Art. 8. Indivisibilité des parts. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Part Sociale.

Art. 9. Transfert des parts. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre les Associés, et tous accords conclus ultérieurement entre la Société et les Associés.

Les cessions de Parts Sociales aux tiers sont soumises à l'agrément préalable d'un ou plusieurs Associé(s) représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, donné en assemblée générale, sous réserve de tous accords conclus ultérieurement entre la Société et les Associés.

Les cessions de parts sociales sont constatées par acte notarié, ou par un acte passé sous seing privé. Toute cession ne sera opposable à la Société et aux tiers qu'une fois qu'elle aura été valablement notifiée à la Société et acceptée par cette dernière conformément à l'Article 1690 du Code civil luxembourgeois.

Art. 10. Rachat des parts. La Société peut racheter ses propres parts sociales pour autant que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction de son capital social.

Titre III. - Gérance

Art. 11. Nomination des Gérants. La Société est gérée par trois (3) gérants, constituant le conseil de gérance (le «Conseil»), nommés par résolution des Associés, qui détermine la durée de leur mandat. Les membres du Conseil n'ont pas à être Associés.

Le Conseil sera composé de:

(i) deux (2) gérants (les «Gérants de Classe A») nommés par résolution des Associés parmi une liste de candidats proposés choisis par les Associés de Classe A. Les Associés de Classe A auront seuls le droit d'exiger la nomination des Gérants de Classe A, la démission ou le remplacement de ce ou ces Gérant(s) de Classe A et de proposer par voie de notification la nomination de toute autre personne(s) pour agir en remplacement de ce ou ces Gérant(s) de Classe A.

(ii) un (1) gérant (le «Gérant de Classe B») et, ensemble avec les Gérants de Classe B, les «Gérants» et chacun, un «Gérant») nommé par résolution des Associés parmi une liste de candidats proposés choisis par les Associés de Classe

B. Les Associés de Classe B auront seuls le droit d'exiger la nomination du Gérant de Classe B, la démission ou le remplacement de ce Gérant de Classe B et de proposer par voie de notification la nomination de toute autre personne pour agir en remplacement de ce Gérant de Classe B.

Les Gérants seront nommés par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des Associés.

La rémunération, le cas échéant, des Gérants sera déterminée de la même manière.

Chaque Gérant peut être révoqué, pour ou sans justes motifs, à tout moment, et être remplacé par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'Associés, par une résolution des Associés, selon le cas, à condition toutefois que ce vote inclue:

- le vote affirmatif des Associés de Classe A pour la démission d'un Gérant de Classe A;
- le vote affirmatif des Associés de Classe B pour la démission d'un Gérant de Classe B.

Art. 12. Pouvoirs des gérants. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, à l'assemblée générale des Associés, sont de la compétence du Conseil.

La Société est liée par (i) la signature conjointe de deux Gérants ou (ii) la signature de toute personne ou personnes à laquelle ou auxquelles de tels pouvoirs de signatures auront été valablement délégués par le Conseil.

Le Conseil peut déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être Associé(s) ou Gérant(s) de la Société.

Le Conseil déterminera les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

Art. 13. Conseil. Le Conseil désignera un Gérant de Classe A pour qu'il soit nommé président (le «Président») qui agira en tant que président de toute réunion du Conseil et de réunion de l'assemblée générale des Associés. Si le Président ne devait pas être présent à une réunion du Conseil de la Société ou réunion de l'assemblée générale des Associés, tout autre Gérant de Classe A présent pourra agir en tant que président de cette réunion.

Le Président peut également choisir un secrétaire qui n'a pas être un Associé ou un Gérant et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le Conseil se réunit sur convocation d'un Gérant. La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, doit être donnée à l'ensemble des Gérants au moins 5 jours ouvrables à l'avance, sauf lorsqu'il y est renoncé, par chacun des gérants, ou lorsque tous les Gérants sont présents ou représentés.

Les réunions du Conseil de gérance doivent se tenir au Grand-Duché de Luxembourg et le Conseil se réunit au moins une fois par an au Grand-Duché de Luxembourg au siège social de la Société ou tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Chaque Gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre Gérant pour le représenter. Un Gérant peut représenter plus d'un Gérant.

Tout Gérant peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié, initiés depuis le Grand-Duché de Luxembourg et permettant à l'ensemble des Gérants participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation est réputée équivalente à une participation physique.

Une réunion du Conseil est dûment constituée à toutes fins, si au commencement de celle-ci, au moins un deux Gérants de Classe A sont présents en personne ou représentés par un mandataire.

Lors d'une réunion du Conseil valablement tenue, les résolutions dudit Conseil sont prises par un vote favorable de la majorité des Gérants présents ou représentés incluant le vote favorable d'au moins deux Gérants de Classe A.

L'accord unanime de tous les Gérants est requis quant aux décisions portant sur les sujets suivants («Matières Spéciales»):

- La création ou l'octroi de tout gage, sûreté, sûreté (charge), ou hypothèque sur tout actif ou avoir de la Société, ainsi que la décision de les proroger;

- L'émission par la Société de toutes valeurs mobilières, obligations, valeurs mobilière de dette, et d'autres instruments ou toute modification des droits et obligations relatifs à ces valeurs mobilières, obligations, valeurs mobilière de dette, et d'autres instrument;

- La souscription d'emprunts ou de toute autre forme d'endettement autre que des charges raisonnables relatives aux frais professionnels, institutionnels, administratifs ou comptables convenablement contractés par la Société;

- Toute modification aux conditions des tracking preferred equity certificates (TPECs) de toute classe émis par la Société;

- Toute transaction entre la Société et l'un ou l'autre de ses Associés ou porteurs de TPECs ou encore avec toute filiale de, ou société affiliée à, cet Associé ou ce porteur de TPECs. Afin de lever toute ambiguïté, les versements sous les TPECs par la Société ou les rachats de ces derniers ne constituent pas des Matières Spéciales;

- La conclusion par la Société de tout contrat de conseil, de gestion ou relatif à d'autres services pour des montants indus par contrat supérieurs à EUR 20,000.- per annum.

Si les Gérants ne parviennent pas à réunir un consentement unanime en rapport avec les Matières Spéciales énoncées ci-dessus, la décision pertinente sera soumise aux Associés pour délibération.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les Gérants ont le même effet que les résolutions prises lors d'une réunion du Conseil. Les résolutions peuvent être signées sur des exemplaires séparés, chacun d'eux constituant un original et tous ensembles constituant un seul et même acte.

Les délibérations du Conseil sont consignées dans des minutes signées par le Président ou par deux Gérants. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le Président ou par deux Gérants.

Art. 14. Responsabilité des gérants. Aucun gérant n'engage sa responsabilité personnelle pour des engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions de gérant de la Société et conformément aux Statuts.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 15. Associé unique. Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des Associés conformément à la Loi.

Hormis les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent faire l'objet de procès-verbaux ou être établis par écrit.

Art. 16. Assemblées générales. Les assemblées générales des Associés peuvent être convoquées par le Conseil ou, à défaut par le commissaire ou le réviseur d'entreprises agréé, s'il existe, à défaut, par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour sont envoyées à chaque Associé au moins 10 jours ouvrables avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les Associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout Associé peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit une personne qui n'a pas à être Associé.

Sauf pour ce qui concerne les Matières Réservées (telles que définies ci-dessous), les résolutions de l'assemblée générale des Associés sont valablement adoptées par vote favorable des associés représentant plus de soixante pour cent (60%) du capital social de la Société (incluant le vote affirmatif des Associés de Classe A). Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les Associés seront convoqués par lettre recommandée à une deuxième assemblée. Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées par vote favorable des associés représentant plus de soixante pour cent (60%) du capital social de la Société (incluant le vote affirmatif des Associés de Classe A).

Toutes décisions relatives à:

- a) Toute modification du capital de la Société et/ou rachat de toute Part Sociale;
 - b) Tout avenant aux Statuts;
 - c) La nomination de toute personne au poste de commissaire aux comptes ou de réviseur d'entreprises agréé;
 - d) La décision de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation et la nomination du liquidateur de la Société;
 - e) Toute Matière Spéciale soumise par les Gérants aux Associés;
- constituent les «Matières Réservées» et requièrent le consentement unanime des Associés.

La tenue d'assemblées générales d'associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés ne dépasse pas vingt-cinq (25). En l'absence d'assemblée, les résolutions des associés sont valablement prises par écrit à la même majorité des votes exprimés que celle prévue pour les assemblées générales, et pour autant que chaque associé ait reçu par écrit, par tout moyen de communication approprié, l'intégralité du texte de chaque résolution soumise à approbation, préalablement à son vote écrit.

Titre V. - Exercice social - Comptes sociaux - Profits - Audit

Art. 17. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Comptes annuels. Tous les ans, à la fin de l'exercice social, le Conseil dresse un bilan et un compte de pertes et profits sur la base des normes internationales d'information financière (IFRS), conformément à la Loi et la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, auxquels un inventaire est annexé, l'ensemble de ces documents constituant les comptes annuels sera soumis à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés à l'assemblée générale des Associés.

Art. 19. Bénéfice.

19.1. Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des Associés, représente le bénéfice net de la Société.

19.2. Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devra être repris à tout moment jusqu'à entière reconstitution de la réserve légale.

19.3. Sous réserve des stipulations de l'Article 19.4, le bénéfice restant de la Société est affecté par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution des Associés, décidant (i) de sa distribution aux Associés selon leurs Droits Proportionnels Généraux, (ii) de son report à nouveau ou (iii) de son allocation aux réserves distribuables.

19.4. Tous les profits perçus par la Société et issus des Actifs Sous-Jacents de Classe A ne peuvent être distribués qu'aux Associés de Classe A selon leur Droit Proportionnel de Classe A (tel que défini ci-après). Tous les profits perçus par la Société et issus des Actifs Sous-Jacents de Classe B ne peuvent être distribués qu'aux Associés de Classe B selon leur Droit Proportionnel de Classe B (tel que défini ci-après). Si les Associés décident d'affecter les profits aux réserves distribuables, (i) les profits perçus par la Société et issus des Actifs Sous-Jacents de Classe A ne peuvent être affectés qu'à une réserve distribuable allouée spécialement aux Associés de Classe A et (ii) les profits perçus par la Société et issus des Actifs Sous-Jacents de Classe B ne peuvent être affectés qu'à une réserve distribuable allouée spécialement aux Associés de Classe B.

19.5. Pour les besoins de l'Article 19.3, «Droit Proportionnel Général» ou «DP» signifie, pour un Associé, le droit de cet Associé exprimé comme un pourcentage relatif à la valeur investie de la participation de cet Associé calculé selon la formule suivante: $DP = (SC + SP)/(TSC + TSP)$ où:

SC = la valeur nominale totale (exprimée en EUR) des Parts Sociales possédées par cet Associé;

SP = La valeur totale (exprimée en EUR) de toutes primes d'émission, injections d'excédents de capitaux et apports en capitaux propres non rémunérés par des titres à la réserve spéciale apportées par cet Associé à la Société et affecté(s) au Compte Prime d'Emission et au Compte de Réserve Spéciale pertinent et lié aux Parts Sociales possédées par cet Associé;

TSC = la valeur nominale totale (exprimée en EUR) de toutes les Parts Sociales émises par la Société;

TSP = le montant total (exprimé en EUR) des Comptes de toutes primes d'émission, injections d'excédents de capitaux et apports en capitaux propres non rémunérés par des titres à la réserve spéciale apportées par tous les Associés et affectés aux Comptes Prime d'Emission ou aux Compte de Réserve Spéciale liés aux Parts Sociales possédées par tous les Associés.

19.6. Pour les besoins de cet Article 19.4, «Droit Proportionnel de Classe A» ou «DP de Classe A» signifie, pour un Associé de Classe A, le droit de cet Associé de Classe A exprimé comme un pourcentage relatif à la valeur investie de la participation de cet Associé de Classe A calculé selon la formule suivante: $DP \text{ de Classe A} = (SC \text{ de Classe A} + SP \text{ de Classe A})/(TSC \text{ de Classe A} + TSP \text{ de Classe A})$ où:

SC de Classe A = la valeur nominale totale (exprimée en EUR) des Parts Sociales de Classe A possédées par cet Associé de Classe A;

SP de Classe A = La valeur totale (exprimée en EUR) de toutes primes d'émission, injections d'excédents de capitaux et apports en capitaux propres non rémunérés par des titres à la réserve spéciale apportées par cet Associé de Classe A à la Société et affecté(s) au Compte Prime d'Emission de Classe A et au Compte de Réserve Spéciale de Classe A pertinent et lié aux Parts Sociales de Classe A possédées par cet Associé de Classe A;

TSC de Classe A = la valeur nominale totale (exprimée en EUR) de toutes les Parts Sociales de Classe A émises par la Société;

TSP de Classe A = le montant total (exprimé en EUR) de toutes primes d'émission, injections d'excédents de capitaux et apports en capitaux propres non rémunérés par des titres à la réserve spéciale apportées par tous les Associés de Classe A et affectés au Comptes Prime d'Emission de Classe A et au Compte de Réserve Spéciale de Classe A liés aux Parts Sociales de Classe A possédées par tous les Associés de Classe A (s'il existe).

19.7. Pour les besoins de cet Article 19.4, «Droit Proportionnel de Classe B» ou «DP de Classe B» signifie, pour un Associé de Classe B, le droit de cet Associé de Classe B exprimé comme un pourcentage relatif à la valeur investie de la participation de cet Associé de Classe B calculé selon la formule suivante: $DP \text{ de Classe B} = (SC \text{ de Classe B} + SP \text{ de Classe B})/(TSC \text{ de Classe B} + TSP \text{ de Classe B})$ où:

SC de Classe B = la valeur nominale totale (exprimée en EUR) des Parts Sociales de Classe B possédées par cet Associé de Classe B;

SP de Classe B = La valeur totale (exprimée en EUR) de toute prime d'émission, injection d'excédents de capitaux et apports en capitaux propres non rémunérés par des titres à la réserve spéciale apportée par cet Associé de Classe B à la

Société et affecté(s) au Compte Prime d'Emission de Classe B et au Compte de Réserve Spéciale de Classe B et lié aux Parts Sociales de Classe B possédées par cet Associé de Classe B;

TSC de Classe B = la valeur nominale totale (exprimée en EUR) de toutes les Parts Sociales de Classe B émises par la Société;

TSP de Classe B = le montant total (exprimé en EUR) de toutes primes d'émission, injections d'excédents de capitaux et apports en capitaux propres non rémunérés par des titres à la réserve spéciale apportées par tous les Associés de Classe B et affectés au Comptes Prime d'Emission de Classe B et au Compte de Réserve Spéciale de Classe B liés aux Parts Sociales de Classe B possédées par tous les Associés de Classe B.

Le Droit Proportionnel Général, le Droit Proportionnel de Classe A et le Droit Proportionnel de Classe B sont ensemble définis comme les «Droits Proportionnels».

Art. 20. Dividendes intérimaires. Sous réserve des stipulations des articles 19.4, 19.6 et 19.7, le Conseil peut décider de verser des dividendes intérimaires à chacun des Associés selon leur Droit Proportionnel avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par le Conseil duquel doit ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts.

Art. 21. Audit. Lorsque le nombre des associés excède vingt-cinq (25), la surveillance de la Société est confiée à un commissaire ou, le cas échéant, à un conseil de surveillance composé de plusieurs commissaires.

Aucun commissaire n'a à être associé de la Société.

Le(s) commissaire(s) sont nommé(s) par une résolution des Associés jusqu'à l'assemblée générale annuelle des Associés qui suit leur nomination. Cependant leur mandat peut être renouvelé par l'assemblée générale des Associés.

Lorsque les conditions de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises sont atteints, la Société confie le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution des Associés. L'assemblée générale des Associés peut cependant nommer un réviseur d'entreprise à tout moment par résolution prise à la même majorité.

Titre VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. La dissolution de la Société est décidée par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par un vote positif de la majorité des Associés. La Société n'est pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un Associé.

Art. 23. Liquidation. La liquidation de la Société est menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des Associés, résolution qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations. Au moment de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société sont attribués aux Associés, de manière à ce que chaque Associé reçoive son Droit Proportionnel (tel que défini à l'Article 19) de ce boni de liquidation, à condition que:

(i) Les Primes d'Emission de Classe A, les Apports en Capitaux à la Réserve Spéciale de Classe A et tout montant crédité au Compte d'Emission de Classe A et au Compte de Réserve Spéciale de Classe A soient disponibles pour distribution aux Associés de Classe A uniquement;

(ii) Le boni de liquidation et autres montants perçus par la Société et issus des Actifs Sous-Jacents de Classe A soit disponibles pour distribution aux Associés de Classe A uniquement;

(iii) Les Primes d'Emission de Classe B, les Apports en Capitaux à la Réserve Spéciale de Classe B et tout montant crédité au Compte d'Emission de Classe B et au Compte de Réserve Spéciale de Classe B soient disponibles pour distribution aux porteurs de Parts Sociales de Classe B uniquement;

(iv) Le boni de liquidation et autres montants perçus par la Société et issus des Actifs Sous-Jacents de Classe B soit disponibles pour distribution aux Associés de Classe B uniquement.

Quatrième résolution

Il est décidé de nommer les personnes suivantes en qualité de gérants de la Société:

- M. Pierre Claudel, né le 23 mai 1978, à Schiltigheim, France résidant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; et

- M. Jérôme Devillet, né le 21 mai 1986, à Arlon, Belgique résidant professionnellement à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

sont nommés Gérants de Classe A de la Société pour une période indéterminé; et

- M. Giovanni Caslini, né le 28 mai 1976 à Lecco, Italie, résidant professionnellement au 42-44, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg,

est nommé Gérant de Classe B de la Société pour une période indéterminé.

Cinquième résolution

Les Associés décident de manière irrévocable et sans réserve, qu'avec effet à la date du Transfert des Parts Sociales de Classe C, (i) les Parts Sociales de Classe C seront requalifiées en Parts Sociales de Classe A et toute référence dans les Statuts aux Parts Sociales de Classe A sera interprétée comme incluant ces parts sociales, (ii) et la modification subséquente des Statuts en conséquence sans qu'aucune autre intervention des Associés soit nécessaire (le «Transfert des Parts Sociales de Classe C»)

Sixième résolution

Les Associés décident de manière irrévocable et sans réserve de donner pouvoir à tout Gérant de Classe A, présent ou futur (agissant individuellement et avec pleine faculté de substitution), sous condition préalable et à la suite d'une résolution du Conseil (adoptée à la majorité, incluant le vote favorable des Gérants de Classe A), sur demande à cette fin des Associés de Classe A, décidant la requalification des Parts Sociales de Classe C en Parts Sociales de Classe A à la suite du Transfert des Parts Sociales de Classe C, pour se présenter devant un notaire luxembourgeois aux fins de lui déclarer si le Transfert des Parts Sociales de Classe C s'est produit et, le cas échéant, de demander au notaire de requalifier les Parts Sociales de Classe C en Parts Sociales de Classe A et de modifier les Statuts en conséquence sans qu'aucune autre intervention des Associés soit nécessaire.

Septième résolution

Il est décidé de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus, et accordent pouvoir et autorité à tout gérant actuel ou futur de la Société, avec tout pouvoir de substitution et subdélégation, d'inscrire, au nom et pour le compte de la Société, la création de trois classes de parts sociales et l'allocation des parts sociales existantes aux nouvelles classes de parts sociales dans le registre des associés de la Société, la requalification des Parts Sociales de Classe C en Parts Sociales de Classe A dans le registre des associés de la Société, et d'accomplir toutes les formalités y afférentes (y compris, en tout état de cause, la signature dudit registre) et toutes les formalités requises dans le cadre des autres points des résolutions ci-dessus.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui doivent être mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ EUR 2.500,-

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande des comparantes représentées par leur mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 2 février 2016 Relation: 2LAC/2016/2384. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 11 février 2016.

Référence de publication: 2016064723/907.

(160026544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

Togala Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 172.185.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1^{er} mars 2016.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2016073148/11.

(160037203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2016.
